

BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGETS PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, ORDURES MENAGERES,
TRANSPORTS, GEMAPI, ZAC LOON-PLAGE, PHOTOVOLTAÏQUE

RAPPORT DE
PRESENTATION

Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

TABLE DES MATIERES

PARTIE I. VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020	4
▶ Budget principal.....	4
▶ Budget annexe des ordures ménagères.....	4
▶ Budget annexe de l'assainissement.....	5
▶ Budget annexe des transports.....	5
▶ Budget GEMAPI	5
▶ Budget de la zone d'aménagement LOON PLAGE.....	5
▶ Budget relatif à la production d'électricité photovoltaïque.....	5
 PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉPARGNE	 18
1) Des recettes en diminution.....	18
▶ Les recettes du budget principal	18
▶ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	22
▶ Les recettes du budget assainissement.....	23
▶ Les recettes du budget transport	23
2) Des dépenses de fonctionnement s'inscrivant dans la recherche de réelles marges de manœuvre	25
▶ Les charges de gestion et leur poids dans le budget.....	25
▶ Les frais financiers	29
▶ Les contingents et participations.....	30
▶ la solidarité envers les communes	30
3) Les soldes d'épargne.....	31

PARTIE III. L'ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32
1) Nature et poids des dépenses d'équipement.....	32
2) Mode de financement des investissements	36
3) La dette et sa gestion	37
▶ Informations relatives aux produits structurés	41
▶ Informations relatives à la classification du risque selon la charte de bonne conduite	42
▶ Evolution du taux moyen de la dette	43
▶ Evolution du risque de taux.....	45
▶ Informations relatives aux partenaires bancaires	46

PARTIE I. VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

En 2020, il s'élève à 594,4 M€, répartis à raison de 176,1 M€ en section d'investissement et de 418,3 M€ en section de fonctionnement, dont 167,2 M€ reversés aux communes. Il ne s'agit ici que des mouvements réels, c'est à dire exclusion faite des écritures d'ordre. Par ailleurs, les flux croisés entre budgets et les remboursements anticipés de dette refinancée (dépense - recette) ne sont pas compris. En revanche, les remboursements de prêts relais qui trouvent leur contrepartie en subvention pour le budget transport sont intégrés. Le budget n'intègre pas les reports et résultats de 2019, la gestion n'étant pas encore clôturée.

Le budget primitif 2020 est composé de 7 budgets (nouveau budget photovoltaïque à compter de 2020).

► BUDGET PRINCIPAL

Il représente 75% du budget CUD. Il s'élève au total à 445,4 M€, répartis à raison de 319,3 M€ en section de fonctionnement, et 126,1 M€ en section d'investissement. Ce budget est financé pour l'essentiel par la fiscalité et les dotations de l'Etat.

► BUDGET ANNEXE DES ORDURES MÉNAGÈRES

C'est le 3^{ème} budget, en volume financier : il totalise 48,6 M€, répartis à raison de 35 M€ en section de fonctionnement et 13,7 M€ en section d'investissement. Ce budget regroupe 8,2% des dépenses du BP 2020. Sa recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Financé essentiellement par la TEOM, et non par la redevance, il n'entre pas dans le cadre des services publics industriels et commerciaux. Par conséquent, il n'est pas tenu d'assurer son équilibre par ses ressources propres et reçoit une subvention du budget principal, qui est prévue à hauteur de 1,2 M€ en 2020. Elle sera, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées. Compte tenu d'une habituelle réalisation partielle des dépenses et d'un encaissement plus élevé des recettes, la subvention devrait se rapprocher de l'équilibre en réalisation. En volume financier : il totalise 48,6 M€, répartis à raison de 35 M€ en section de fonctionnement et 13,7 M€ en section d'investissement. Ce budget regroupe 8,2% des dépenses du BP 2020. Sa recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Financé essentiellement par la TEOM, et non par la redevance, il n'entre pas dans le cadre des services publics industriels et commerciaux. Par conséquent, il n'est pas tenu d'assurer son équilibre par ses ressources propres et reçoit une subvention du budget principal, qui est prévue à hauteur de 1,2 M€ en 2020. Elle sera, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées. Compte tenu d'une habituelle réalisation partielle des dépenses et d'un encaissement plus élevé des recettes, la subvention devrait se rapprocher de l'équilibre en réalisation.

► BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Ce budget totalise 28,1 M€ au total, soit 8,5 M€ de crédits de fonctionnement et 19,6 M€ de crédits d'investissement. S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), ce budget doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal, grâce à ses ressources propres, constituées pour l'essentiel par la redevance assainissement payée par l'utilisateur.

► BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget des transports est le 2^{ème} budget de la CUD par son montant : il s'élève pour 2020 à 66,9 M€ au total dont 52,9 M€ de fonctionnement, et 14 M€ de crédits d'investissement (dont 7,7 M€ de remboursement de prêt relais suite à l'encaissement décalé de subvention). Il totalise 11,3% des crédits inscrits au BP 2020. Sa recette principale est le versement transport. Le budget principal devra contribuer à l'équilibre à hauteur de 22,8 M€ en 2020.

► BUDGET GEMAPI

Le budget GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) est chargé d'un bloc de missions définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement dont principalement la défense contre les inondations et contre la mer. Cette compétence a été prise en 2016 par la CUD par anticipation de la loi. C'est donc le 5^{ème} exercice budgétaire en 2020. Son budget est de 4,9 M€ dont 2,5 M€ de crédits en fonctionnement et 2,3 M€ en investissement. Sa recette unique est la taxe GEMAPI.

En 2020, il s'équilibre par ses ressources propres ainsi que par l'emprunt notamment pour financer les travaux des digues.

► BUDGET DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT LOON PLAGE

Il convient par ailleurs, d'isoler dans des budgets annexes les lotissements gérés en régie par la communauté urbaine, afin d'individualiser leur coût de production, et d'assurer le suivi comptable des flux, mais aussi des stocks de terrains. La Communauté Urbaine de Dunkerque n'en comptabilise actuellement qu'un seul.

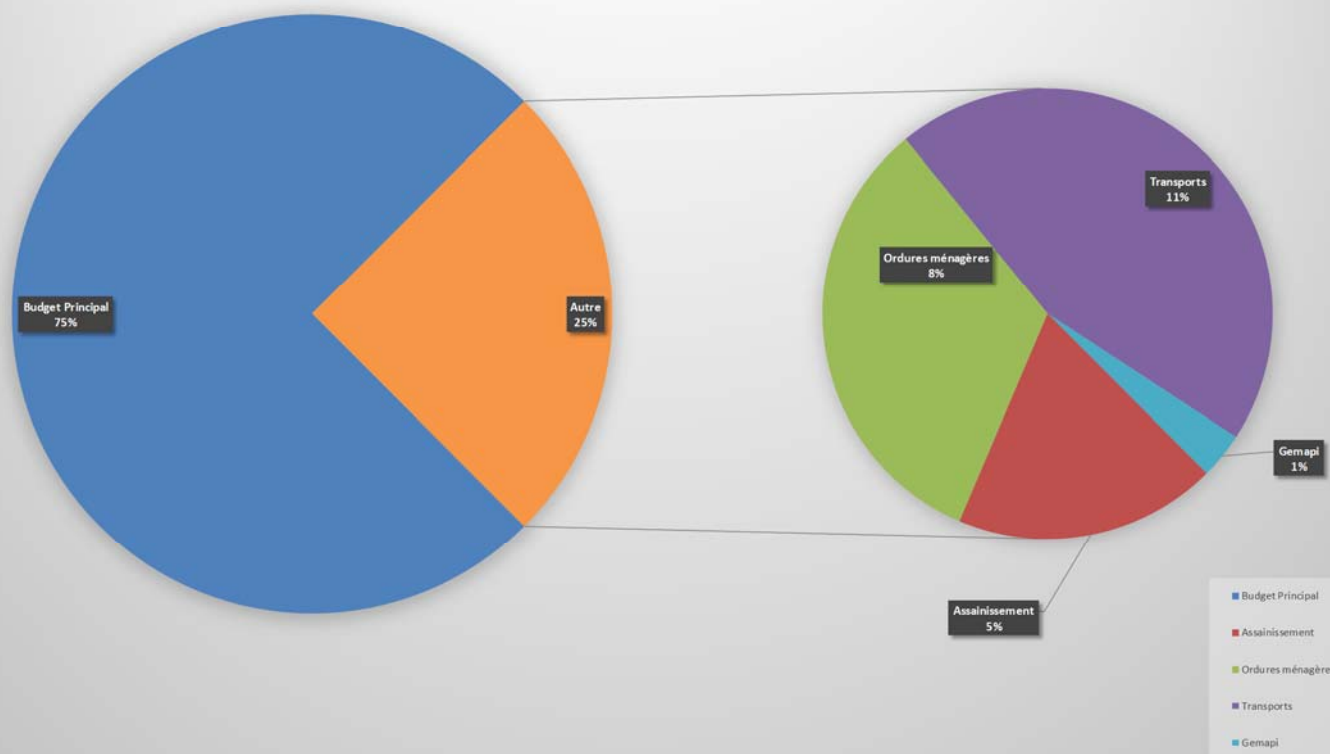
Les crédits de fonctionnement pour la Zone d'aménagement concerté de LOON PLAGE s'élèvent à 200 000 €.

► BUDGET RELATIF A LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

Ce budget annexe créé par délibération du 3 juillet 2019 vise à identifier les installations relatives à la production d'énergie photovoltaïque injectée totalement ou partiellement sur le réseau de distribution et à retracer la vente de la production d'électricité. Les crédits prévus en fonctionnement s'élèvent à 2 000 € et les dépenses d'investissement à 294 000 €.

Budgets (en euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL
Budget Principal	319 277 503	126 148 495	445 425 998
Budgets Annexes	99 046 895	49 989 728	149 036 623
Assainissement	8 467 844	19 613 384	28 081 228
Ordures ménagères	34 923 350	13 704 034	48 627 384
Transports	52 922 715	14 019 635	66 942 350
Gemapi	2 530 986	2 358 675	4 889 661
ZAC	200 000	0	200 000
Photovoltaïque	2 000	294 000	296 000
TOTAL	418 324 398	176 138 223	594 462 621

Répartition du Budget Primitif 2020 par budget



BUDGET PRIMITIF 2020 - CONSOLIDES (FLUX CROISES EXCLUS) - EN M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dotations 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	35,991	34,975	-1,016	-2,7%
Epargne nette*	7,138	5,166	-1,972	-2,7%

*hors remboursements anticipés et emprunts relais

SECTION D'INVESTISSEMENT

		HORS FLUX CROISE	Dotations 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	Réal	Total	425,709	418,324	-7,385	-1,7%	●
		Charges du service public	51,493	52,603	1,110	2,2%	●
		Charges de personnel	73,678	73,911	0,233	0,3%	●
		Reversement de fiscalité aux communes	166,614	167,294	0,680	0,4%	●
		Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,933	18,000	0,067	0,4%	●
		Autres dépenses	3,448	2,814	-0,635	-18,4%	●
		SDIS	13,235	13,500	0,265	2,0%	●
		Subventions	28,582	28,180	-0,402	-1,4%	●
		Frais financiers	10,071	10,021	-0,049	-0,5%	●
		Charges exceptionnelles	8,713	0,530	-8,183	-93,9%	●
		Provisions	0,168	0,168	0,000	0,0%	●
		Délégation de service public transport	51,774	51,303	-0,471	-0,9%	●
		Total	461,532	453,131	-8,401	-1,8%	●
Recette	Réal	Subventions et primes à reverser	4,375	3,728	-0,647	-14,8%	●
		Autres produits	14,929	14,026	-0,902	-6,0%	●
		Fiscalité directe - Dotations de l'état - Subventions fiscales	352,352	350,164	-2,188	-0,6%	●
		FPIC encaissé	5,227	5,200	-0,027	-0,5%	●
		Produits financiers	0,724	0,742	0,018	2,5%	●
		Produits exceptionnels	7,459	0,067	-7,393	-99,1%	●
		Taxe GEMAPI	3,000	3,000	0,000	0,0%	●
		Redevance assainissement	12,000	14,504	2,504	20,9%	●
		Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	29,265	29,500	0,235	0,8%	●
		Délégation de service public transport	3,600	3,600	0,000	0,0%	●
Versement Transport	28,600	28,600	0,000	0,0%	●		

		HORS FLUX CROISE	Dotations 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %	
Recette	Réal	Total	212,561	176,138	-36,42	-17,1%	●
		Autres dépenses	5,576	5,113	-0,464	-8,3%	●
		Subventions d'équipement	30,372	23,989	-6,383	-21,0%	●
		Remboursement de la dette	43,853	37,509	-6,344	-14,5%	●
		Dépenses d'équipement	132,760	109,527	-23,232	-17,5%	●
Total	173,056	144,637	-28,419	-16,4%	●		
Dépense	Réal	Subventions et Dotations	31,271	21,096	-10,175	-32,5%	●
		Emprunts	135,327	118,060	-17,267	-12,8%	●
		Autres recettes	6,459	5,482	-0,977	-15,1%	●

BUDGETS CONSOLIDES DETAILLES

BUDGET PRIMITIF 2020 - CONSOLIDES DETAILLES (FLUX CROISES EXCLUS) - FONCTIONNEMENT DEPENSES - EN M€

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles hors flux croisés	425,709	418,324	-7,385	-1,7%
Recettes réelles hors flux croisés	461,532	453,138	-8,394	-1,8%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	35,991	34,981	-1,010	-2,7%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Résultat de fonctionnement reporté	0,037	0,000	-0,975	-2,7%

SECTION DE FONCTIONNEMENT-BUDGET CONSOLIDES		Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	Total	490,050	479,089	-10,961	-2,2%	●
	Total	451,737	442,346	-9,391	-2,1%	●
	Charges du service public	51,493	52,603	1,110	2,2%	●
	dont budget assainissement	2,616	2,964	0,348	13,3%	●
	dont budget principal	28,610	29,381	0,771	2,7%	●
	dont budget gemapi	1,027	1,029	0,002	0,2%	●
	dont budget ordures ménagères	18,672	18,734	0,062	0,3%	●
	dont budget transports	0,568	0,493	-0,075	-13,2%	●
	dont budget photovoltaïque	0,000	0,002	0,002		
	Charges de personnel	73,678	73,911	0,233	0,3%	●
	Reversement de fiscalité aux communes	166,614	167,294	0,680	0,4%	●
	Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,933	18,000	0,067	0,4%	●
	Autres dépenses	2,356	2,013	-0,343	-14,6%	●
	Dépenses imprévues	0,100	0,100	0,000	0,0%	●
	Participation aux budgets annexes	26,028	24,022	-2,007	-7,7%	●
	SDIS	13,235	13,500	0,265	2,0%	●
	Subventions	28,582	28,180	-0,402	-1,4%	●
	Frais financiers	10,071	10,021	-0,049	-0,5%	●
	Charges exceptionnelles	8,713	0,530	-8,183	-93,9%	●
	Provisions	0,168	0,168	0,000	0,0%	●
	Subventions et primes reversées	0,493	0,501	0,009	1,8%	●
	Délégation de service public transport	51,774	51,303	-0,471	-0,9%	●
	Budget ZAC et Lotissements	0,500	0,200	-0,300	-60,0%	●
	Total	38,313	36,743	-1,570	-4,1%	●
Ordre	Virement à la section de fonctionnement	15,852	14,561	-1,291	-8,1%	●
	Autres opérations d'ordre	0,201	0,000	-0,201	-100,0%	●
	Amortissements	21,080	21,080	0,000	0,0%	●
	Opérations d'ordre	1,179	1,102	-0,077	-6,6%	●

BUDGET PRIMITIF 2020 - CONSOLIDES DETAILLES (FLUX CROISES EXCLUS) - FONCTIONNEMENT RECETTES - EN M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT-BUDGET CONSOLIDES		Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %	
Recette	Total	490,047	479,089	-10,958	-2,2%	●
	Total	487,560	477,159	-10,401	-2,1%	●
	Subventions	3,275	2,728	-0,547	-16,7%	●
	Autres produits	14,929	14,033	-0,896	-6,0%	●
	Fiscalité directe	128,469	127,212	-1,256	-1,0%	●
	Attribution de compensation	1,105	1,105	0,000	0,0%	●
	Dotations compensation suppression TP	122,363	122,363	0,000	0,0%	●
	FPIC encaissé	5,227	5,200	-0,027	-0,5%	●
	Taxe sur l'électricité	0,070	0,070	0,000	0,0%	●
	Dotations de l'Etat et subventions fiscales	100,346	99,414	-0,932	-0,9%	●
	Produits financiers	0,724	0,742	0,018	2,5%	●
	Produits exceptionnels	7,459	0,067	-7,393	-99,1%	●
	Taxe GEMAPI	3,000	3,000	0,000	0,0%	●
	Redevance assainissement	12,000	14,504	2,504	20,9%	●
	Subventions et primes à reverser	1,100	1,000	-0,100	-9,1%	●
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	29,265	29,500	0,235	0,8%	●
	Participation budgets annexes	26,028	24,022	-2,007	-7,7%	●
	Délégation de service public transport	3,600	3,600	0,000	0,0%	●
	Versement Transport	28,600	28,600	0,000	0,0%	●
	Total	2,487	1,930	-0,557	-22,4%	●
Autres opérations d'ordre	0,808	0,628	-0,180	-22,3%	●	
Opérations d'ordre	1,679	1,302	-0,377	-22,5%	●	

BUDGET PRIMITIF 2020 - CONSOLIDES DETAILLES (FLUX CROISES EXCLUS) – INVESTISSEMENT - EN M€

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	37,65	0,00	-37,65	-100,0%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-39,50	-31,50	-88,48	184,1%

		SECTION D INVESTISSEMENT - BUDGET CONSOLIDES	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %		
Dépense	Réal	Total	216,869	178,794	-38,08	-17,6%	●	
		Total	212,561	176,138	-36,42	-17,1%	●	
		Autres dépenses	0,344	0,010	-0,334	-97,1%	●	
		Subventions d'équipement	30,372	23,989	-6,383	-21,0%	●	
		Remboursement de la dette	43,853	37,509	-6,344	-14,5%	●	
		Dépenses d'équipement	132,760	109,527	-23,232	-17,5%	●	
		Avance budget ZAC et lotissements	1,164	0,200	-0,964	-82,8%	●	
		Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,000	0,0%	●	
		Avances remboursables et participations	3,721	4,555	0,834	22,4%	●	
		Total	4,308	2,656	-1,652	-38,4%	●	
Ordre	Opérations d'ordre	4,308	2,656	-1,652	-38,4%	●		
	Total	213,190	178,794	-34,396	-16,1%	●		
Recette	Réal	Total	173,056	144,637	-28,419	-16,4%	●	
		Subventions d'équipement	24,551	14,086	-10,465	-42,6%	●	
		FCTVA	6,720	7,010	0,290	4,3%	●	
		Emprunts	135,327	118,060	-17,267	-12,8%	●	
		Autres recettes	5,871	5,134	-0,737	-12,6%	●	
		Avances et dettes compensées	0,588	0,348	-0,240	-40,8%	●	
		Total	40,133	34,157	-5,977	-14,9%	●	
		Ordre	Autres opérations d'ordre	2,022	0,726	-1,295	-64,1%	●
			Amortissements	21,081	21,080	-0,001	0,0%	●
			Opérations d'ordre	1,179	1,102	-0,077	-6,6%	●
Prélèvement de la section de fonctionnement	15,852		11,248	-4,603	-29,0%	●		

DETAIL DES BUDGETS

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET PRINCIPAL - EN M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles	343,341	343,299	-0,042	1%
Recettes réelles	364,919	361,560	-3,360	-1%
Epargne brute	21,578	18,261	-3,317	95%
Résultat de fonctionnement reporté	0,037	0,000	-0,037	95%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2019	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté		-14,720	0,000	14,720	-100%
Affectation de résultat		14,736	0,000	-14,736	-100%
Besoin de financement		-21,998	-14,948	7,050	-32%

		Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	Total	364,995	361,560	-3,435	-1%
	Total	343,341	343,299	-0,042	0%
	Charges du service public	28,610	29,381	0,771	3%
	Charges de personnel	56,417	57,223	0,806	1%
	Reversement de fiscalité aux communes	166,614	167,294	0,680	0%
	dont Attribution de compensation	121,500	121,500	0,000	0%
	dont Dotation de solidarité communautaire	45,114	45,794	0,680	2%
	Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,933	18,000	0,067	0%
	Autres dépenses	1,806	1,500	-0,306	-17%
	Dépenses imprévues	0,100	0,100	0,000	0%
Ordre	Participation aux budgets annexes	26,028	24,022	-2,007	-8%
	SDIS	13,235	13,500	0,265	2%
	Subventions	26,342	26,227	-0,115	0%
	Frais financiers	5,854	5,758	-0,097	-2%
	Charges exceptionnelles	0,403	0,296	-0,107	-27%
	Total	21,654	18,261	-3,393	-16%
	Virement à la section de fonctionnement	9,385	5,992	-3,393	-36%
	Amortissements	12,269	12,269	0,000	0%
	Total	364,995	361,560	-3,435	-1%
	Total	364,919	361,560	-3,360	-0,9%
Recette	Subventions	1,592	1,576	-0,017	-1%
	Autres produits	5,283	4,219	-1,065	-20%
	Fiscalité directe	128,469	127,212	-1,256	-1%
	Attribution de compensation	1,105	1,105	0,000	0%
	Dotations compensation suppression TP	122,363	122,363	0,000	0%
	FPIC encaissé	5,227	5,200	-0,027	-1%
	Taxe sur l'électricité	0,070	0,070	0,000	0%
	Dotations de l'Etat et subventions fiscales	100,346	99,414	-0,932	-1%
	Produits financiers	0,367	0,375	0,008	2%
	Produits exceptionnels	0,097	0,026	-0,071	-73%
Total	0,076	0,000	-0,076	-100%	
Autres opérations d'ordre	0,076	0,000	-0,076	-100%	

		BP 2019	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	Total	154,229	158,281	126,815	-31,466	-20%
	Total	152,896	156,458	126,148	-30,310	-19%
	Autres dépenses	0,060	0,344	0,010	-0,334	-97%
	Remboursement de la dette	19,967	21,233	21,981	0,747	4%
	Dépenses d'équipement	101,157	99,649	75,583	-24,066	-24%
	Subventions d'équipement	30,196	30,347	23,820	-6,527	-22%
	Avances remboursables et participations	0,551	3,721	4,555	0,834	22%
	Avance budget ZAC et lotissements	0,964	1,164	0,200	-0,964	-83%
	Total	1,333	1,823	0,667	-1,156	-63%
	Opérations d'ordre	1,333	1,823	0,667	-1,156	-63%
Total	154,212	157,861	126,815	-31,046	-20%	
Total	132,548	134,460	111,200	-23,260	-17%	
Recette	Subventions d'équipement	4,578	8,169	3,573	-4,596	-56%
	FCTVA	4,300	6,000	6,300	0,300	5%
	Taxe d'aménagement	1,000	1,327	1,000	-0,327	-25%
	Emprunts	120,500	114,759	96,393	-18,366	-16%
	Autres recettes	2,170	3,965	3,934	-0,031	-1%
	Avances et dettes compensées	0,000	0,240	0,000	-0,240	-100%
	Total	21,664	23,401	15,615	-7,786	-33%
	Autres opérations d'ordre	1,334	1,748	0,667	-1,081	-62%
	Amortissements	11,536	12,269	12,269	0,000	0%
	Prélèvement de la section de fonctionnement	8,794	9,385	2,679	-6,705	-71%

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ORDURES MENAGERES - EN M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles	35,465	34,923	-0,542	-1,6%
Recettes réelles	40,180	39,623	-0,557	-1,4%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	4,715	4,700	-0,015	-0,3%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-2,931	0,000	2,931	-100,0%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	2,822	0,000	-2,822	-100,0%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-4,606	-4,700	-0,094	2,0%

		Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	Total	40,180	39,623	-0,557	-1,4%	●
	Total	35,465	34,923	-0,542	-1,5%	●
	Réel					
	Charges du service public	18,672	18,734	0,062	0,3%	●
	Charges de personnel	12,985	12,591	-0,394	-3,0%	●
	Autres dépenses	0,012	0,010	-0,002	-16,7%	●
	Subventions	0,249	0,224	-0,025	-9,9%	●
	Frais financiers	3,157	3,203	0,047	1,5%	●
	Charges exceptionnelles	0,250	0,021	-0,230	-91,8%	●
	Provisions	0,140	0,140	0,000	0,0%	●
Ordre						
Total	4,715	4,700	-0,015	-0,3%	●	
Virement à la section de fonctionnement	3,145	3,130	-0,015	-0,5%	●	
Amortissements	1,570	1,570	0,000	0,0%	●	
Total	40,180	39,623	-0,557	-1,4%	●	
Total	40,180	39,623	-0,557	-1,4%	●	
Recette	Réel					
	Autres produits	0,111	0,068	-0,043	-39,0%	●
	Dotations de l'Etat et subventions fiscales	0,002	0,000	-0,002	-100,0%	●
	Produits financiers	0,335	0,349	0,014	4,2%	●
	Produits exceptionnels	0,119	0,000	-0,119	-100,0%	●
	Ventes - produits divers	8,238	8,475	0,237	2,9%	●
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	29,265	29,500	0,235	0,8%	●
	Participation du budget principal	2,111	1,232	-0,879	-41,6%	●

		Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	Total	10,080	13,704	3,624	36,0%	●
	Total	10,080	13,704	3,624	36,0%	●
	Réel					
	Remboursement de la dette	4,853	4,930	0,077	1,6%	●
Dépenses d'équipement	5,202	8,759	3,557	68,4%	●	
Subventions d'équipement	0,025	0,015	-0,010	-40,0%	●	
Total	10,189	13,704	3,515	34,5%	●	
Total	5,474	9,004	3,530	64,5%	●	
Recette	Réel					
	FCTVA	0,241	0,230	-0,011	-4,6%	●
	Emprunts	5,202	8,774	3,572	68,7%	●
	Autres recettes	0,031	0,000	-0,031	-100,0%	●
	Total	4,715	4,700	-0,015	-0,3%	●
Ordre						
Amortissements	1,570	1,570	0,000	0,0%	●	
Prélèvement de la section de fonctionnemen	3,145	3,130	-0,015	-0,5%	●	

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT - EN M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles	8,278	8,468	0,190	2,3%
Recettes réelles	14,138	16,585	2,448	17,3%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	5,860	8,117	2,257	38,5%

		Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	Total	14,242	16,585	2,343	16,5%
	Total	8,278	8,468	0,190	2,3%
	Charges du service public	2,616	2,964	0,348	13,3%
	Charges de personnel	4,276	4,097	-0,178	-4,2%
	Autres dépenses	0,001	0,001	0,000	0,0%
	Subventions	0,076	0,076	0,000	0,0%
	Frais financiers	0,592	0,608	0,016	2,6%
	Charges exceptionnelles	0,197	0,193	-0,004	-1,8%
	Provisions	0,028	0,028	0,000	0,0%
	Primes d'épuration reversées	0,493	0,501	0,009	1,8%
	Total	5,965	8,117	2,153	36,1%
	Virement à la section de fonctionnement	2,819	4,973	2,154	76,4%
	Autres opérations d'ordre	0,001	0,000	-0,001	-100,0%
	Amortissements	3,145	3,145	0,000	0,0%
Total	14,242	16,585	2,343	16,5%	
Total	14,138	16,585	2,448	17,3%	
Recette	Autres produits	0,874	1,023	0,148	17,0%
	Produits financiers	0,022	0,018	-0,004	-18,4%
	Produits exceptionnels	0,141	0,041	-0,101	-71,3%
	Redevance assainissement	12,000	14,504	2,504	20,9%
	Subventions et primes d'épuration	1,100	1,000	-0,100	-9,1%
	Total	0,104	0,000	-0,104	-100,0%
	Autres opérations d'ordre	0,104	0,000	-0,104	-100,0%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-2,179	0,000	2,179	-100,0%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	4,951	0,000	-4,951	-100,0%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-8,632	-8,117	0,514	-6,0%

		BP 2019	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	Total	11 105 516	10,897	19,673	8,775	80,5%
	Total	10 938 716	10,719	19,613	8,894	83,0%
	Remboursement de la dette	1 844 900	1,854	1,861	0,008	0,4%
	Dépenses d'équipement	8 746 216	8,518	17,404	8,887	104,3%
	Avances et dettes compensées	347 600	0,348	0,348	0,000	0,0%
Total	166 800	0,178	0,059	-0,119	-66,7%	
Opérations d'ordre	166 800	0,178	0,059	-0,119	-66,7%	
Total	10 812 796	8,126	19,673	11,547	142,1%	
Total	4 334 601	2,088	11,496	9,408	450,7%	
Recette	Subventions	1 250 000	1,146	1,250	0,104	9,1%
	Emprunts	2 737 001	0,594	9,898	9,304	1 565,9%
	Avances et dettes compensées	347 600	0,348	0,348	0,000	0,0%
	Total	6 478 195	6,038	8,177	2,139	35,4%
	Autres opérations d'ordre	73 391	0,073	0,059	-0,014	-19,4%
Amortissements	3 246 504	3,145	3,145	-0,001	0,0%	
Prélèvement de la section de fonctionnement	3 158 300	2,819	4,973	2,154	76,4%	

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET TRANSPORT - EN M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles	61,663	52,923	-8,741	-14,2%
Recettes réelles	65,325	56,384	-8,941	-13,7%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	3,662	3,462	-0,201	-5,5%

		Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	Total	65,953	57,012	-8,941	-13,6%	●
	Total	61,663	52,923	-8,741	-14,2%	●
	Charges du service public	0,568	0,493	-0,075	-13,2%	●
	Autres dépenses	0,002	0,002	0,000	0,0%	●
	Subventions	0,504	0,208	-0,295	-58,6%	●
	Frais financiers	0,452	0,406	-0,047	-10,3%	●
	Charges exceptionnelles	7,863	0,011	-7,853	-99,9%	●
	Délégation de service public	51,774	51,303	-0,471	-0,9%	●
	Reversement de versement transport	0,500	0,500	0,000	0,0%	●
	Total	4,290	4,090	-0,201	-4,7%	●
	Virement à la section de fonctionnement	0,000	0,000			●
	Autres opérations d'ordre	0,201	0,000	-0,201	-100,0%	●
	Amortissements	4,090	4,090	0,000	0,0%	●
	Total	65,953	57,012	-8,941	-13,6%	●
Recette	Total	65,325	56,384	-8,941	-13,7%	●
	Subventions	1,683	1,152	-0,531	-31,5%	●
	Autres produits	0,423	0,243	-0,180	-42,6%	●
	Produits exceptionnels	7,103	0,000	-7,103	-100,0%	●
	Participation du budget principal	23,917	22,790	-1,128	-4,7%	●
	Délégation de service public	3,600	3,600	0,000	0,0%	●
	Versement Transport	28,600	28,600	0,000	0,0%	●
	Total	0,628	0,628	0,000	0,0%	●
	Autres opérations d'ordre	0,628	0,628	0,000	0,0%	●

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-13,555	0,000	13,56	-100,0%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	15,140	0,000	-15,14	-100,0%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-4,200	-3,462	0,74	-17,6%

		Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %	
Dépense	Total	30,272	14,648	-15,62	-51,6%	●
	Total	29,644	14,020	-15,62	-52,7%	●
	Remboursement de la dette	15,894	8,674	-7,22	-45,4%	●
	Dépenses d'équipement	13,750	5,346	-8,40	-61,1%	●
	Total	0,628	0,628	0,00	0,0%	●
Recette	Opérations d'ordre	0,628	0,628	0,00	0,0%	●
	Total	29,734	14,648	-15,09	-50,7%	●
	Total	25,444	10,558	-14,89	-58,5%	●
	Subventions	14,799	8,792	-6,01	-40,6%	●
	Emprunts	10,597	1,766	-8,83	-83,3%	●
Recette	Autres recettes	0,048	0,000	-0,05	-100,0%	●
	Total	4,290	4,090	-0,20	-4,7%	●
	Autres opérations d'ordre	0,201	0,000	-0,20	-100,0%	●
	Amortissements	4,090	4,090	0,00	0,0%	●

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET GEMAPI - EN M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles	2,490	2,531	0,041	1,7%
Recettes réelles	3,000	3,000	0,000	0,0%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	0,510	0,469	-0,041	-8,1%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	-0,862	0,000	0,862	-100,0%

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	0,921	0,000	0,862	-

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	-0,569	-0,469	0,100	-17,6%

		Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %		
Dépense	Total	3,000	3,000	0,000	0,0%	●	
	Total	2,490	2,531	0,041	1,7%	●	
	Réal						
	Charges du service public	1,027	1,029	0,002	0,2%	●	
	Autres dépenses	0,035	0,000	-0,035	-100,0%	●	
	Subventions	1,412	1,445	0,033	2,3%	●	
	Frais financiers	0,015	0,047	0,032	208,3%	●	
Charges exceptionnelles	0,000	0,010	0,010		●		
Ordre							
Total	0,510	0,469	-0,041	-8,1%	●		
Virement à la section de fonctionnement	0,503	0,462	-0,041	-8,2%	●		
Amortissements	0,007	0,007	0,000	0,0%	●		
Réal							
Total	3,000	3,000	0,000	0,0%	●		
Taxe Milieux aquatiques	3,000	3,000	0,000	0,0%	●		

		Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %		
Dépense	Total	5,659	2,359	-3,301	-58,3%	●	
	Total	5,659	2,359	-3,301	-58,3%	●	
	Réal						
	Remboursement de la dette	0,019	0,063	0,044	234,2%	●	
Dépenses d'équipement	5,640	2,141	-3,499	-62,0%	●		
Subventions d'équipement	0,000	0,154	0,154	-62,0%	●		
Ordre							
Total	6,958	2,359	-4,599	-66,1%	●		
Total	5,090	1,890	-4,558	-70,7%	●		
Réal							
Subventions	0,437	0,313	-1,043	-56,8%	●		
FCTVA	0,479	0,480	-1,043	-56,8%	●		
Emprunts	4,174	1,096	-3,515	-76,2%	●		
Ordre							
Total	0,510	0,469	-0,041	-8,1%	●		
Amortissements	0,007	0,007	0,000	0,0%	●		
Prélèvement de la section de fonctionnement	0,503	0,462	-0,041	-8,2%	●		

BUDGET PRIMITIF 2020 ZAC LOON PLAGE - EN M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dotations 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépenses réelles	0,500	0,200	-0,300	-60,0%
Recettes réelles	0,000	0,000	0,000	-

	Dotations 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Epargne brute	-0,500	-0,200	0,300	-60,0%

		Dotations 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	Total	1,679	1,302	-0,377	-22,5%
	Total	0,500	0,200	-0,300	-60,0%
Réal	Charges de service public	0,500	0,200	-0,300	-60,0%
Dépense	Total	1,179	1,102	-0,077	-6,6%
	Total	1,179	1,102	-0,077	-6,6%
Ordre	Opérations d'ordre	1,179	1,102	-0,077	-6,6%
Recette	Total	1,679	1,302	-0,377	-22,5%
	Total	1,679	1,302	-0,377	-22,5%
Ordre	Opérations d'ordre	1,679	1,302	-0,377	-22,5%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dotations 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	0,000	

	Dotations 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Affectation de résultat	0,000	0,000	0,000	

	Dotations 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Besoin de financement	0,500	0,200	-0,300	-60,0%

		Dotations 2019	BP 2020	Variation en valeur	Variation en %
Dépense	Total	1,679	1,302	-0,377	-22,5%
	Total	1,679	1,302	-0,377	-22,5%
Ordre	Opérations d'ordre	1,679	1,302	-0,377	-22,5%
Recette	Total	1,679	1,302	-0,377	-22,5%
	Total	0,500	0,200	-0,300	-60,0%
Réal	Participation du budget principal	0,500	0,200	-0,300	-60,0%
Recette	Total	1,179	1,102	-0,077	-6,6%
	Total	1,179	1,102	-0,077	-6,6%
Ordre	Opérations d'ordre	1,179	1,102	-0,077	-6,6%

BUDGET PRIMITIF 2020 PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE - EN M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur
Dépenses réelles	0,000	0,002	0,002
Recettes réelles	0,000	0,007	0,007

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur
Epargne brute	0,000	0,005	0,005

		Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur
Dépense	Total	0,000	0,007	0,007
	Total	0,000	0,002	0,002
	Charges du service public	0,000	0,002	0,002
Ordre	Total	0,000	0,005	0,005
	Virement à la section de fonctionnement	0,000	0,005	0,005
Recette	Total	0,000	0,007	0,007
	Total	0,000	0,007	0,007
	Autres produits	0,000	0,007	0,007

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur
Résultat investissement reporté	0,000	0,000	-

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur
Affectation de résultat	0,000	0,000	-

	Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur
Besoin de financement	0,000	0,000	-

		Dotation 2019	BP 2020	Variation en valeur
Dépense	Total	0,000	0,294	0,294
	Total	0,000	0,294	0,294
	Dépenses d'équipement	0,000	0,294	0,294
Réal	Total	0,000	0,294	0,294
Recette	Total	0,000	0,294	0,294
	Total	0,000	0,294	0,294
	Subventions	0,000	0,157	0,157
Réal	Total	0,000	0,132	0,132
Emprunts	0,000	0,132	0,132	
Ordre	Total	0,000	0,005	0,005
	Prélèvement de la section de fonctionnement		0,005	0,005

PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉPARGNE

1) DES RECETTES EN DIMINUTION

Hors flux croisés, les recettes réelles de fonctionnement, qui donnent lieu à encaissement réel, sont estimées en 2020 à hauteur de **453,1 M€**, tous budgets confondus, soit une **baisse globale attendue de 8,4 M€ par rapport à 2019, soit -1,8%**.

Les recettes sont différenciées ci-après en fonction du budget (principal, assainissement, ordures ménagères, transport).

► LES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à **361,6 M€** dont un peu plus de 98% proviennent de la fiscalité et des dotations de l'Etat.

Les recettes de 2020 du budget principal sont attendues en baisse d'environ **2,8 M€ soit -0,8%**.

1/ Les recettes fiscales

Au sein des recettes fiscales, il convient d'opérer la distinction entre les impôts économiques, acquittés par les entreprises et les impôts ménages, acquittés par les particuliers. Globalement, elles sont évaluées à **127,15 M€** pour l'année 2020, répartis comme suit :

- **89,545 M€** au titre de la Cotisation économique territoriale (CET), calculée selon des hypothèses distinctes :
 - La cotisation foncière des entreprises (CFE) pour **74,14 M€** contre 72,50 M€ en 2019.
Pour la CFE, une augmentation de +0,90% a été appliquée afin de prendre en compte une revalorisation potentielle appliquée au titre de 2020.
 - Et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour **15,405 M€** contre 18,88 M€ en 2019.
Les services fiscaux ont communiqué la CVAE prévisionnelle de la communauté pour 2020. **Une baisse (-3,476 M€) est attendue par rapport à 2019.**
Il convient de rappeler une fois encore les difficultés à estimer cette taxe du fait de la volatilité de l'impôt qui repose sur un contexte économique fluctuant et sur des modalités de versement en décalé ne permettant pas de stabiliser la valeur ajoutée exactes des entreprises.
- **20,714 M€** correspondant au produit et à la compensation de la taxe d'habitation (contre 20,12 M€ en 2019)

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, il convient de préciser que les modalités de versement de la compensation ne sont pas encore définies. Par conséquent, des modifications seront à effectuer lors des décisions modificatives dans la mesure où le produit de TH seul sera en diminution.

- **0,29 M€** au titre de la taxe sur le foncier non bâti (0,29 M€ en 2019)
- **13,9 M€** issus de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) contre 13,74 M€ en 2019. Plus des trois quarts proviennent de la Centrale Nucléaire exploitée par EDF et située sur le territoire de Gravelines.
- Et enfin, **2,7 M€** de taxe sur les surfaces commerciales (TASCom). Aucune revalorisation de taux n'a été votée pour 2020. En 2019, la TASCom s'élevait à 2,66 M€.

Les recettes fiscales devraient ainsi baisser de -1,048 M€ par rapport à 2019, cette diminution est due, en majeure partie, par le recul de la CVAE.

2/ Les compensations fiscales

En sus des recettes fiscales proprement dites, il convient d'ajouter les compensations fiscales, nationales et locales.

Au niveau national, il s'agit des compensations de la réforme de la fiscalité, comprenant d'une part la dotation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et d'autre part le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR). Le FNGIR devrait s'élever en 2020 à 122,36 M€.

La DCRTP devrait, pour sa part, être impactée par une légère baisse estimée à -0,1 M€ sur le territoire pour se fixer à 64,36 M€ en 2020. Toutefois, les collectivités contestent l'application de cette disposition qui pourrait se renouveler chaque année pour des montants plus élevés.

Au niveau local, Les compensations d'exonérations poursuivent leur rôle de variable d'ajustement et seront donc impactées du fait de l'augmentation de certaines autres enveloppes. Une baisse de -3,14% est ainsi envisagée pour la communauté urbaine en 2020, et ce dans un principe de prudence.

Les compensations d'exonérations sont ainsi évaluées à 1,80 M€ en 2020 (contre 1,85 M€ en 2019 soit -3,14%).

En définitive, les recettes fiscales brutes (recettes fiscales et compensations fiscales), sont attendues en 2020 en diminution de -1,304 M€ par rapport à 2019, soit -0,41%.

3/ La péréquation et les reversements

Ces recettes fiscales brutes sont toutefois à minorer de « réductions de fiscalité » au titre, d'une part, de péréquations nationales, et, d'autre part, des reversements aux communes afin de déterminer les recettes fiscales nettes.

Au niveau national, la **péréquation** est symbolisée par le **FPIC** qui permet de redistribuer les richesses des collectivités les mieux dotées vers les collectivités les moins dotées.

Sur le territoire communautaire, au titre de 2020, le solde (prélèvement-encaissement) devrait s'élever à -12,79 M€ (contre -12,71 M€ en 2019).

Au niveau local, il s'agit des **versements de la communauté aux communes membres** via l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ces dotations sont inscrites pour **167,294 M€** en 2020.

Ces données sont récapitulées dans le tableau suivant :

RECETTES 2018 - 2020				
LIBELLES	Dotation 2018	Dotation 2019 prévisions	BP 2020	Ecart BP 2020 / Dotation 2019
RECETTES FISCALES (hors RS)	122 813 081	128 192 981	127 145 444	-1 047 537
<i>Taxe d'habitation (produit de la taxe et compensation)</i>	19 836 975	20 119 977	20 714 000	594 023
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (yc additionnelle)</i>	286 372	286 705	286 000	-705
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	70 617 195	72 504 846	74 140 000	1 635 154
<i>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	15 688 330	18 881 368	15 405 444	-3 475 924
<i>Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux</i>	13 687 606	13 737 298	13 900 000	162 702
<i>Taxe sur les surfaces commerciales</i>	2 696 603	2 662 787	2 700 000	37 213
<i>Rôles supplémentaires</i>	742 021	1 000 000	1 000 000	0
COMPENSATIONS FISCALES NATIONALES	186 929 182	186 918 302	186 720 454	-197 848
<i>DRCTP</i>	64 565 728	64 461 201	64 357 000	-104 201
<i>FNGIR</i>	122 363 454	122 457 101	122 363 454	-93 647
COMPENSATIONS EXONERATION FISCALITE DIRECTE LOCALE	1 564 753	1 854 172	1 796 000	-58 172
<i>Dotation Unique des Compensations Spécifiques de la TP (DUCSTP) et autres compensations</i>	55 466	244 512	196 000	-48 512
<i>Compensations exonérations (taxe d'habitation)</i>	1 509 287	1 609 660	1 600 000	-9 660
TOTAL RECETTES FISCALES BRUTES	311 307 016	316 965 455	315 661 898	-1 303 557
PÉRÉQUATION NATIONALE				
FPIC NET (prélèvement)	-12 626 214	-12 706 100	-12 785 715	-79 615
VERSEMENTS AUX COMMUNES				
AC NETTE (versement)	-121 566 686	-119 899 840	-120 395 461	-495 621
DSC (versement)	-43 588 592	-45 213 601	-45 794 000	-580 399
TOTAL RECETTES FISCALES NETTES	133 525 524	139 145 914	136 686 722	-2 459 192

Au final, les recettes fiscales nettes s'affichent en recul de -2,46 M€. Cette baisse trouve son origine dans les recettes fiscales, notamment la CVAE, et ce malgré la hausse de la CFE.

4/ La Dotation Globale de Fonctionnement

Comme l'année dernière, les économies souhaitées par le Gouvernement ne se feront plus sur les dotations, comme la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), mais sur les dépenses via une contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Si les conditions fixées par le contrat sont respectées, la DGF, élément central qui servait ainsi à la contribution au redressement des finances publiques, ne devrait donc pas être impactée en 2020.

En revanche, en cas de non-respect des termes du contrat (soit pour la CUD +1,35% maximum de dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2019-2021), la DGF pourra être amputée jusqu'à 75% du dépassement.

La Communauté Urbaine pourrait ainsi percevoir, au titre de 2020, environ **33,26 M€ de DGF** (contre 33,88 M€ en 2019), décomposée comme suit :

- 1,37 M€ au titre de la dotations d'intercommunalité
- 31,89 M€ au titre de la dotations de compensation

LIBELLES	Dotations 2018	Dotations 2019 Prévisions	BP 2020	Ecart BP 2020 / Dotations 2019
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	34 516 493	33 879 471	33 261 000	-618 471
Dotation d'intercommunalité	1 143 680	1 249 266	1 374 000	124 734
Dotations de compensations	33 372 813	32 630 205	31 887 000	-743 205

5) la Taxe sur l'Electricité (TCFE)

La TCFE n'est ni une compensation, ni une dotation mais constitue une taxe, perçue par la CUD, assise sur la consommation d'électricité des usagers.

Depuis 2016, la CUD, en sa qualité d'Autorité Organisatrice pour la Distribution d'Electricité, perçoit cette taxe en lieu et place des communes membres dont la population INSEE au 1^{er} janvier N est inférieure ou égale à 2 000 habitants, à hauteur de 0,07 M€.

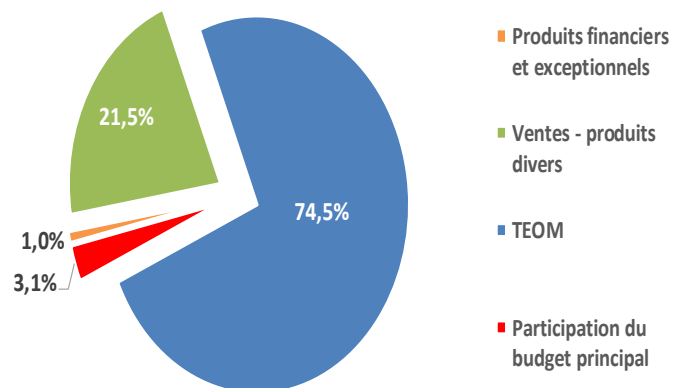
Cette taxe est ensuite reversée à ces communes afin de ne pas créer de distorsion par rapport aux communes de plus de 2 000 habitants qui perçoivent directement la TCFE.

► LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** constitue la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets du budget annexe des ordures ménagères.

Pour rappel, la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) est exigible pour toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB). Elle apparaît d'ailleurs sur l'avis de la taxe foncière des contribuables. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative du bien imposé. Une revalorisation de ces bases est adoptée chaque année par loi de finances.

La TEOM et les autres recettes du budget des OM



Au moment de l'élaboration du présent budget, une revalorisation a été estimée à hauteur de +0,9%.

Conformément aux orientations budgétaires, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est maintenu à 17,78%.

Le produit notifié de la TEOM était de 29,265 M€ en 2019. Il est donc estimé à environ 29,5 M€ au titre de 2020.

Cette croissance des bases est, cette année, insuffisante pour compenser entièrement le besoin d'équilibre du budget. Par conséquent, une subvention du budget principal au budget des ordures ménagères serait nécessaire à hauteur de 1,23 M€ en 2020 contre 2,21 M€ au budget 2019. Elle sera néanmoins, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées.

La TEOM constituera, au titre de 2020, un peu moins de **75% des recettes de ce budget annexe**.

Le graphique ci-contre reprend les différents postes de recettes du budget des ordures ménagères.

► LES RECETTES DU BUDGET ASSAINISSEMENT

La **redevance assainissement**, est acquittée par les particuliers et les entreprises, exception faites des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, doivent assainir eux-mêmes leurs eaux usées, sous contrôle des services communautaires.

Cette recette est affectée au budget annexe de l'assainissement.

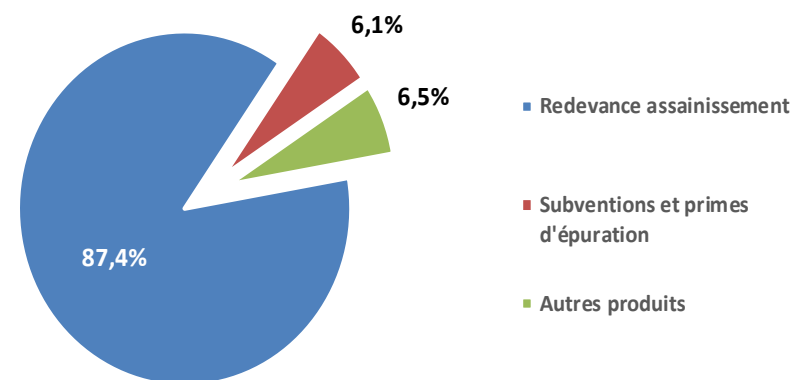
La redevance assainissement et les tarifs de prestations diverses seront majorés, à périmètre constant, de 1,3% (prévision de l'inflation 2020 réalisée au 2^{ème} trimestre par des institutions spécialisées).

Le produit de cette redevance est attendu en 2020 pour un montant de 14,504 M€ contre 12 M€ en 2019. Cette augmentation résulte du transfert d'une partie du prix de l'eau du délégataire à la CUD dans le cadre d'une opération d'optimisation financière, mais sans augmentation tarifaire pour l'utilisateur.

La redevance constitue 87,4% des recettes de ce budget.

Le graphique ci-joint reprend les différents postes de recettes du budget assainissement.

Les recettes du budget assainissement



► LES RECETTES DU BUDGET TRANSPORT

L'assiette du versement transport (VT) est constituée de la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis et d'un taux fixé par la collectivité. Depuis le 1^{er} janvier 2016 sont assujettis les employeurs de plus de 11 salariés (contre 9 auparavant).

Pour rappel, depuis la loi de finances de 2016 a été prévu un dispositif de compensation de la perte de recettes découlant de cette mesure aux Autorités Organisatrices de Transports (AOT). Cette compensation est assurée par un « prélèvement sur recettes de l'Etat », versé à l'ACOSS, à répartir auprès des AOT à hauteur des pertes subies par chacune d'entre elles.

La compensation au titre du relèvement de seuil d'assujettissement au VT s'est élevée à 0,239 M€ en 2019. En 2020, cette compensation est estimée à 0,240 M€. Une disposition de la loi de finances en cours de débat pourrait réduire sensiblement cette compensation.

Le taux de VT peut être fixé, pour notre collectivité, au taux maximum de 2% (cf. ROB pour le détail de ce taux). Il convient de rappeler que, depuis la délibération du 16 décembre 2010, le taux de VT a été fixé à 1,55%. Ainsi, les recettes issues du versement transport s'élèvent à environ 28,6 M€, montant inscrit au BP 2020.

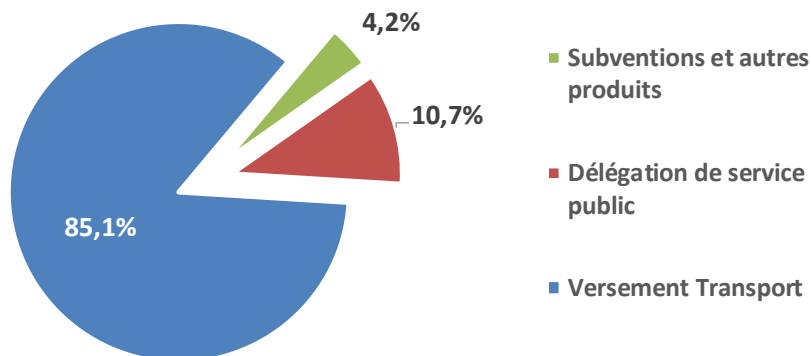
Les recettes voyageurs (délégation de service public)

Du fait de la gratuité des transports publics mise en œuvre sur le réseau de bus urbains, il n'est prévu d'encaisser de recettes voyageurs que pour un faible montant. En effet, cette gratuité concerne toutes les lignes régulières du réseau « DK'Bus » ainsi que le service Handibus qui s'adresse aux personnes ne pouvant utiliser les lignes classiques du réseau. La tarification des autres services spécifiques, Noctibus, Etoile, est restée inchangée mais ne permettra d'encaisser que des recettes marginales.

Les recettes délégataires

Il est prévu d'encaisser la même somme qu'en 2019. Les recettes en provenance du délégataire devraient ainsi s'élever à 3,6 M€ HT au titre d'une redevance liée à la mise à disposition des biens (loyer) selon les termes du contrat de la Délégation.

Les recettes de fonctionnement du budget transport



La participation du Conseil Régional

Le Conseil régional intervient actuellement avec une participation annuelle de 1,152 M€ environ versée à la CUD correspondant au trajet des lycéens.

Le graphique ci-contre reprend les différents postes de recettes du budget transport.

La participation du budget principal nécessaire à l'équilibre du budget transport doit être inscrite, en prévision, pour 22,8 M€, à un niveau inférieur à celle de 2019 (23,9 M€). Elle sera ajustée en fonction de la réalisation des recettes et des dépenses.

2) DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT S'INSCRIVANT DANS LA RECHERCHE DE REELLES MARGES DE MANŒUVRE

Conformément aux éléments de cadrage énoncés dans le rapport d'orientations budgétaires, et au regard de la prospective 2020-2023, un effort important de recherche d'économies sera poursuivi en 2020. A cet effet, des objectifs pluriannuels précis et ambitieux ont été fixés dans le cadre de la préparation budgétaire, et sont déjà respectés pour partie en ce qui concerne le budget proposé pour 2020. La mesure de l'objectif est effectuée en tenant compte, comme seuls retraitements, des compétences transférées faisant l'objet de transferts de recettes ou de diminution de l'attribution de compensation.

► LES CHARGES DE GESTION ET LEUR POIDS DANS LE BUDGET

- Concernant les dépenses du personnel communautaire, l'objectif d'évolution annuelle moyen a été fixé à **-0,75%**.

Le montant proposé au budget primitif 2020 s'établit 73,911 M€, soit une augmentation de +0,32% par rapport au budget 2019. Après retraitement des transferts de charges et mutualisation refacturés aux communes, la dotation connaîtrait **une augmentation de +0,46%**. A noter que les dépenses compensables au titre des transferts et mutualisation opérées depuis 2015 s'élèverait à un peu moins de 3,392 M€ dans l'évaluation du BP 2020 soit à peu près 4,6% de ce budget.

L'objectif fixé n'est donc pas atteint en 2020.

Toutefois, pour rappel, la cible de -0,75% constitue une progression moyenne de 2020 à 2023. Par ailleurs, le niveau cible a été dépassé sur la période antérieure.

Cette évolution s'explique en outre par les effets, pour la dernière année, des revalorisations indiciaires liés à la réforme Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR - mesures progressives 2016-2021 - +151 K€), une augmentation de +20% du coût des contrats de prévoyance (+140 K€) et une prévision de recrutement pour la Turbine (250 K€) dont les modalités de gestion pourraient être revues courant 2020.

DEPENSES DE PERSONNEL - 012

en millions d'euros

Budget	Dotation 2019 (BP+DM+VC)	BP 2020	Evolution	%
PRINCIPAL	56,417	57,223	0,806	1,43%
- transferts et mutualisations	-3,479	-3,392	0,087	-2,49%
ASSANISSEMENT*	4,276	4,097	-0,179	-4,19%
ORDURES MENAGERES	12,985	12,591	-0,394	-3,03%
TOTAL hors retraitements	73,678	73,911	0,233	0,32%
TOTAL avec retraitements	70,199	70,519	0,320	0,46%

*hors subvention amicale basculée du poste personnel au poste subvention

A noter que les charges de personnel de la délégation de service public des transports étaient auparavant individualisées au regard des dispositions réglementaires du contrat. Désormais, elles sont intégrées au coût de la DSP sans individualiser ce type de dépense depuis le nouveau contrat de délégation de septembre 2018.

SUBVENTIONS

en millions d'euros

Budget	Dotation 2019 (BP+DM+VC)	BP 2020	Evolution	%
PRINCIPAL	26,344	26,227	-0,117	-0,44%
- transferts et mutualisations	2,856	2,762	-0,094	-3,28%
ORDURES MENAGERES	0,249	0,224	-0,025	-9,95%
ASSANISSEMENT*	0,076	0,076	0,000	0,00%
GEMAPI	1,114	1,445	0,331	29,71%
TRANSPORT	0,504	0,208	-0,295	-58,61%
TOTAL hors retraitements	28,286	28,180	-0,106	-0,37%
TOTAL avec retraitements	25,430	25,418	-0,012	-0,05%

*subvention amicale basculée du poste personnel au poste subvention

▪ Concernant les subventions, l'objectif d'évolution annuelle moyen a été fixé à **0%**.

Le montant proposé au budget primitif 2020 s'établit à 28,180 M€ soit **une diminution de -0,37%** par rapport au budget 2019.

Après retraitement des transferts de charges et mutualisation refacturés aux communes (notamment le Kursaal en année pleine) la dotation connaîtrait **une diminution moins marquée à -0,05%**.

Par ailleurs, cette variation s'établit même -0,67% en tenant compte des subventions versées avec recette équivalente (SDUS, FEDER, USMD)

L'objectif fixé est donc atteint. Le montant de l'enveloppe s'établit ainsi à 12 K€ en dessous de l'objectif sur la prévision 2020.

Ce constat s'explique par une démarche d'identification des structures associatives présentant des situations de réserves financières particulièrement significatives, le but étant de réviser à la baisse au budget prévisionnel les crédits alloués à ces associations sans remise en cause de leur santé financière ou de leur totale capacité à mener leurs actions. Les structures concernées par des baisses de subventions seront rencontrées dans le courant de l'exercice 2020 afin d'explicitier la démarche. Cette réduction s'explique également par une diminution de la participation à la régie plaisance.

- Concernant les charges à caractère général, l'objectif d'évolution annuelle moyen a été fixé à **-1% pour le budget principal et 0% pour le budget annexe.**

Ces charges sont liées pour l'essentiel à la production de service public. Un objectif différent d'économies a été fixé en fonction des budgets dont l'évolution à prévoir doit être différenciée en fonction de leur typologie. La trajectoire cible d'économie n'est pas complètement atteinte au global, avec une répartition différente par budget, pour ce budget primitif mais s'explique pour l'essentiel par des opérations nouvelles d'envergure.

Budget	Dotation 2019 (BP+DM+VC)	BP 2020	Evolution	%
PRINCIPAL	28,612	29,381	0,769	2,69%
- transferts et mutualisations	-0,256	-0,325	-0,069	26,78%
ORDURES MENAGERES	18,672	18,734	0,062	0,33%
ASSANISSEMENT	2,616	2,964	0,348	13,29%
GEMAPI	1,032	1,029	-0,003	-0,28%
PHOTOVALTAIQUE	0,000	0,002	0,002	
ZAC LOON PLAGE	0,500	0,200	-0,300	-60,00%
TRANSPORT	0,568	0,493	-0,075	-13,20%
TOTAL hors retraitements et hors DSP Transport	51,432	52,310	0,878	1,71%
TOTAL avec retraitements et hors DSP Transport	51,744	52,478	0,734	1,42%
DSP Transport (récurrent)	52,089	51,796	-0,293	-0,56%
TOTAL hors retraitements et avec DSP Transport	103,522	104,106	0,584	0,56%
TOTAL avec retraitements et avec DSP Transport	103,833	104,274	0,441	0,42%
<i>Régl° exceptionnelle DSP Transport (avec comp° recette)</i>	6,715	0,000	-6,715	-100,00%

Pour le budget principal : l'objectif de réduction annuelle moyenne a été fixé à -1%.

Le montant proposé au budget primitif 2020 s'établit à 29,381 M€ soit une **augmentation de +2,7%** par rapport au budget 2019.

La progression de ce poste de dépense s'explique également par des transferts de compétence avec la reprise du Centre d'Interprétation d'Art et Culture de Bourbourg et le Kursaal en année pleine compensés par correction d'Attribution de Compensation.

Après retraitement des transferts de charges et mutualisation refacturés aux communes, la dotation connaîtrait une **augmentation ramenée à +2,5%**.

L'objectif fixé n'est donc pas atteint en 2020.

Même si un effort a été réalisé dans la maîtrise des charges récurrentes, les efforts réalisés sont absorbés par des projets nouveaux ou exceptionnels notamment l'organisation de la Tall Ship Race (1,549 K€), et le complexe patinoire (790 K€). Ces nouveaux projets donnent ou donneront lieu pour partie à des financements pour couvrir ces dépenses

Pour le budget ordures ménagères : l'objectif de réduction annuelle moyenne a été fixé à +0%.

Le montant proposé au budget primitif 2020 s'établit à 18,734 M€ soit une **augmentation de +0,3%** par rapport au budget 2019.

Les dépenses sont liées pour l'essentiel au volume de déchets traités. L'objectif est de maintenir l'équilibre avec un minimum de financement du budget principal. Cette évolution est principalement liée à l'évolution des contrats de prestations de service collecte sur ce budget.

Pour le budget assainissement : l'objectif de réduction annuelle moyenne a été fixé à +0%.

Le montant proposé au budget primitif 2020 s'établit à 2,964 M€ soit une **augmentation sensible de +13,3%** par rapport au budget 2019.

L'objectif fixé n'est donc pas atteint en 2020.

Toutefois, cette augmentation s'explique essentiellement par des frais d'honoraires à caractère exceptionnel pour 300 K€ dans le cadre du Consortium projet DK EAU pour un diagnostic complet des dispositifs existants, des flux de pollution et de leurs origines.

Le budget GEMAPI : l'objectif de réduction annuelle moyenne a été fixé à +0%.

Le montant proposé au budget primitif 2020 s'établit à 1,029 M€ soit une **diminution de -0,28%** par rapport au budget 2019.

L'objectif fixé est donc atteint en 2020.

Le budget transport : l'objectif de réduction annuelle moyenne a été fixé à +0% pour les dépenses hors contrat de DSP et en fonction des dispositions contractuelles pour la part DSP.

Les dépenses du budget transport sont proposées pour un montant de 51,796 M€ contre 52,342 M€ en 2020 dont 99% sont liés au contrat de la délégation transport.

Le montant proposé au budget primitif 2020 hors DSP s'établit à 0,493 M€ soit une **diminution de -13,2%** par rapport au budget 2019. **L'objectif fixé est donc atteint en 2020 pour ce périmètre.**

Le montant proposé au budget primitif 2020 DSP s'établit à 51,797 M€ soit une **diminution de -0,56%** par rapport au budget 2019.

Cette réduction est à relativiser en raison de l'intégration en 2019 de régularisations de charges 2018 au titre de l'ancien contrat de régie intéressé comptabilisées en 2019.

► LES FRAIS FINANCIERS

Le montant proposé au budget primitif 2020 s'établit à 9,278 M€. Les frais financiers affichent une légère baisse de -0,74% de dotation 2019 à budget primitif 2020.

La stratégie de « variabilisation de la dette » mise en place par la Communauté Urbaine conduisant à souscrire, ces dernières années, les nouveaux financements principalement à taux variable, afin de profiter pleinement des taux courts monétaires historiquement bas, a permis de réduire le coût de la dette de manière importante chaque année sur la période 2014-2019 (ces frais financiers sont constatés déduction faite des produits financiers, liés aux opérations de gestion active de la dette).

Dans un contexte toujours extrêmement favorable aux emprunteurs avec des conditions de financement exceptionnelles et historiquement basses, les frais financiers sont encore anticipés en légère baisse sur l'année 2020 à 9,278 M€ contre 9,346 M€ en 2019 (-0,74%), malgré l'évolution à la hausse de l'endettement constatée sur les 2 dernières exercices.

La dette et sa gestion, auxquelles sont liées les frais financiers, seront abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

CHARGES FINANCIERES NETTES

(déduction faite des produits financiers)

en millions d'euros

Budget	Dotation 2019 (BP+DM+VC)	BP 2020	Evolution	%
PRINCIPAL	5,487	5,383	-0,105	-1,91%
frais financiers	5,854	5,758	-0,097	
produits financiers	0,367	0,375	0,008	
ASSANISSEMENT	0,570	0,590	0,020	3,44%
frais financiers	0,592	0,608	0,016	
produits financiers	0,022	0,018	-0,004	
ORDURES MENAGERES	2,822	2,854	0,032	1,15%
frais financiers	3,157	3,203	0,047	
produits financiers	0,335	0,349	0,014	
TRANSPORT	0,452	0,406	-0,046	-10,22%
frais financiers	0,452	0,406	-0,046	
produits financiers	0,000	0,000	0,000	
GEMAPI	0,015	0,045	0,030	199,33%
frais financiers	0,015	0,045	0,030	
produits financiers	0,000	0,000	0,000	
TOTAL	9,346	9,278	-0,069	-0,74%
frais financiers	10,070	10,020	-0,051	
produits financiers	0,724	0,742	0,000	

► LES CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation au SDIS (services d'incendie et de secours du Département) qui est prévue pour 13,5 M€ au BP 2020. Elle était de 13,2 M€ en 2020. Elle ressort donc en légère hausse.

► LA SOLIDARITE ENVERS LES COMMUNES

L'Attribution de Compensation (AC), qui, pour rappel, a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique (remplacée par la fiscalité professionnelle unique depuis 2011) et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

Lorsque le montant du solde historique des flux croisés de ressources fiscales est supérieur au cumul des coûts nets des ressources transférées, l'AC est dite négative et c'est à la commune de verser cette attribution à la communauté.

Sur le territoire communautaire, le solde de l'AC est globalement positif et ce reversement aux communes devrait s'élever environ à 119,90 M€ en net pour 2019. Il sera en légère variation pour 2020 consécutivement à des régularisations opérées suite aux calculs de coûts de services mutualisés et utilisation de service commun.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), est une dotation versée par les établissements publics de coopération (EPCI) à Fiscalité Unique (FU) au profit de leurs communes membres en fonction de certains critères de solidarité.

Dans le cadre du pacte fiscal et financier, afin de permettre une lisibilité dans l'évolution de la DSC pour la période 2016-2020 tant pour les communes que pour la CUD, et dans une logique d'équilibre dans la répartition des ressources, il est prévu que la DSC classique sera abondée chaque année en fonction de la variation de la fiscalité économique (Cotisation sur la Valeur Ajoutée Economique + Cotisation Foncière des Entreprises) au regard des conditions d'évolution de la structure des finances locales.

Dans ce cadre, le budget primitif 2020 intègre une enveloppe de reversement de la fiscalité économique (CET) qui conduit à une augmentation de +1,1 M€ entre 2019 et 2020. Les modalités définitives de progression et de répartition de la DSC 2020 seront arrêtés au cours du premier semestre 2020.

En outre, la DSC classique est diminuée du solde relatif au FPIC, selon le régime de droit commun, assigné à chaque commune. En contrepartie, la CUD prend en charge la totalité du FPIC (CUD + Communes). Le montant du FPIC intégré dans la DSC est estimé à -5,34 M€ pour 2020.

Cette DSC classique est complétée d'une DSC « exceptionnelle » pour le financement des aléas (les dépenses liées à la sécurité des événements) et des communes en difficulté. Ces modalités pourraient être discutées au cours du premier semestre 2020 avec les communes.

S'agissant de l'enveloppe exceptionnelle, son montant pourrait s'établir à 500 000 € comme en 2019. Cette enveloppe exceptionnelle sera répartie une fois encore à hauteur de 400 000 € pour la sécurisation des manifestations communales et communautaires, d'une part, et 100 000 € au titre d'une éventuelle aide à une commune en difficulté, d'autre part.

Le montant de la DSC totale (DSC classique et exceptionnelle) est fixé au budget primitif à 45,794 M€.

3) LES SOLDES D'ÉPARGNE

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement », est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin de la situation de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. C'est pourquoi elle est aussi appelée capacité d'autofinancement. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En 2019, l'épargne brute prévisionnelle de la communauté urbaine s'élevait à 35,991 M€. Au BP 2020, elle est prévue pour **34,974 €, soit une diminution attendue de -1,016 M€, tous budgets confondus.**

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée « excédent brut de fonctionnement » par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement net des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette. En 2019, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 45,338 M€. Au BP 2020, elle est prévue pour **44,254 M€, soit une diminution attendue de -1,084 M€, tous budgets confondus.**

L'épargne nette, aussi appelée « épargne disponible » ou encore « marge d'autofinancement courant » s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement des emprunts. Elle mesure donc la part des ressources restantes, une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette, financés. Si l'épargne nette est supérieure à 0, c'est un bon résultat qui signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des recettes exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait en prévision 2019 à 7,138 M€. En 2020, elle peut être prévue à hauteur de **5,166 M€, soit -1,972 M€.**

Précision : il s'agit des soldes d'épargne budgétaires sans application de l'exhaustivité des retraitements à pratiquer dans le cadre d'une analyse financière détaillée qui porte sur les comptes administratifs.

PARTIE III. L'ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) NATURE ET POIDS DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Conformément à la prospective financière 2020-2023 actualisée en fonction des différents éléments relatifs à la santé financière de la collectivité, la part consacrée aux dépenses d'équipement devrait, en théorie, se situer cette année à un niveau d'enveloppe de **70 M€** environ. Pour rappel, le THNS est exclu de cette enveloppe dans la mesure où son financement a été réalisé grâce à une mise en réserve de l'augmentation du versement transport depuis 2011 et des financements externes (subventions).

Afin de financer la totalité des investissements prévus pour 2020, en supposant un taux de réalisation de 100%, une enveloppe de 132,396 M€ serait nécessaire hors l'opération THNS pour les travaux de clôture. Un examen des différents projets et de leur faisabilité sur l'exercice sera nécessaire afin de permettre de coller davantage à la réalité financière issue des objectifs de la prospective. Ces dépenses d'équipement sont reprises en très grande partie dans le plan pluriannuel de la collectivité.

Plan pluriannuel des investissements :

Le plan pluriannuel regroupe les dépenses d'investissement hors charges financières, c'est-à-dire hors remboursement en capital de la dette. On parle alors de dépenses d'équipement afin de caractériser ces dépenses permettant de mettre en œuvre le projet communautaire.

Deux enveloppes ont été créées pour distinguer la nature des dépenses :

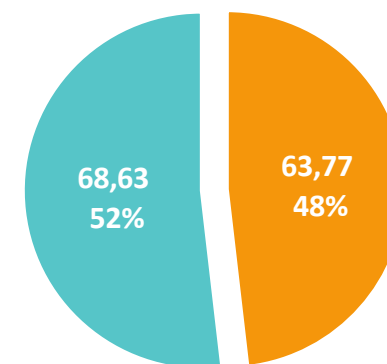
- L'enveloppe de **gestion fixe** qui regroupe les investissements récurrents
- L'enveloppe **projets** qui regroupe les investissements non récurrents

1- L'enveloppe dite de « **gestion fixe** » regroupe les **investissements récurrents** consacrés en majorité aux services publics urbains. Cette enveloppe représente 35% des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements. En cette fin de programme pluriannuel d'investissements, il apparaît clairement que des opérations ont été décalés pour la dernière année du programme.

Sont repris dans cette enveloppe les équipements liés à la production de services publics, tels que :

- La collecte et traitement des ordures ménagères,
- L'assainissement,
- Les transports,
- L'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation,
- Les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières...

ENVELOPPES
en millions d'euros

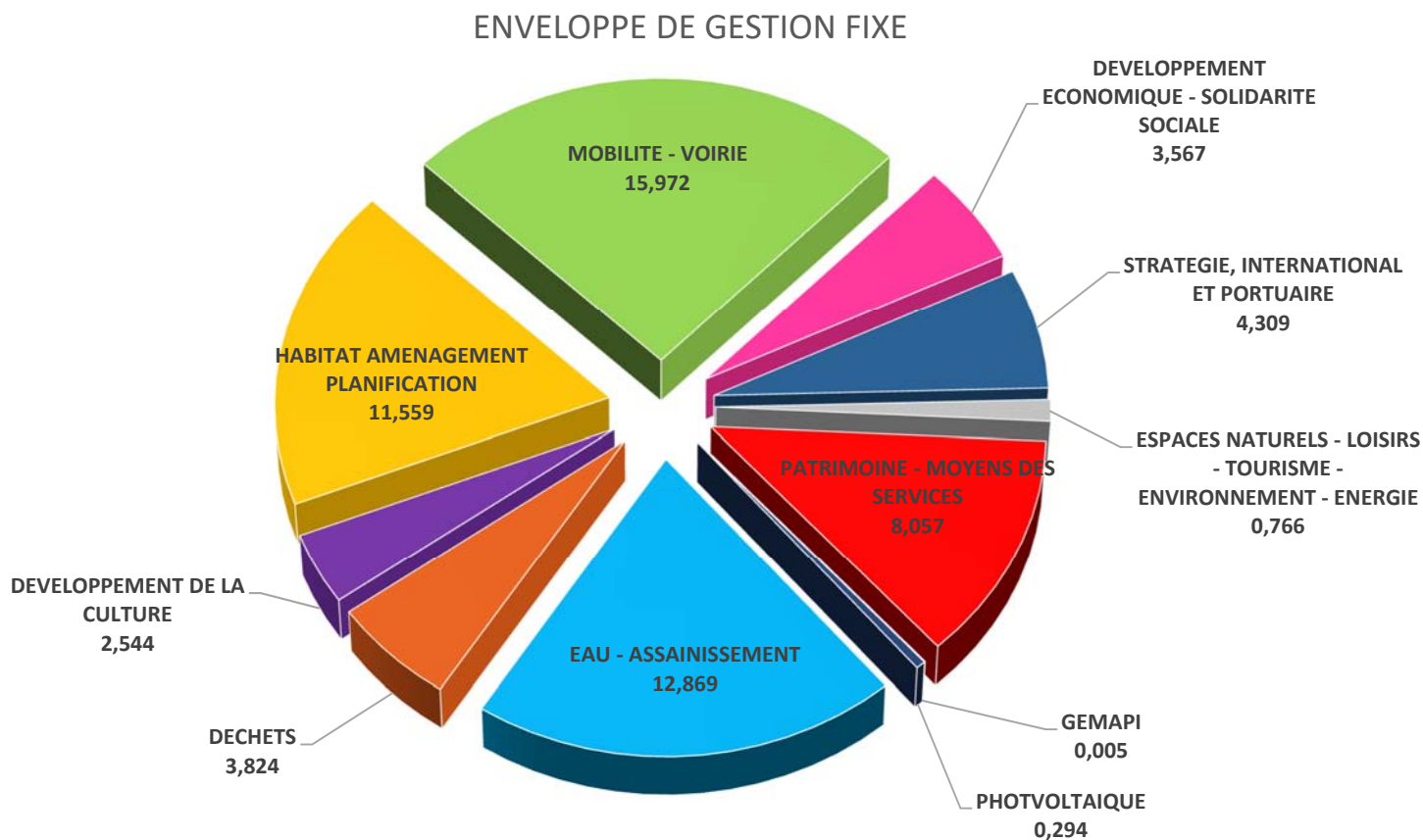


■ Investissements récurrents ■ Projets

L'enveloppe de gestion fixe englobe également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme :

- Les travaux dans les bâtiments communautaires,
- Les achats de mobilier, de matériel informatique, outillage,
- Les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

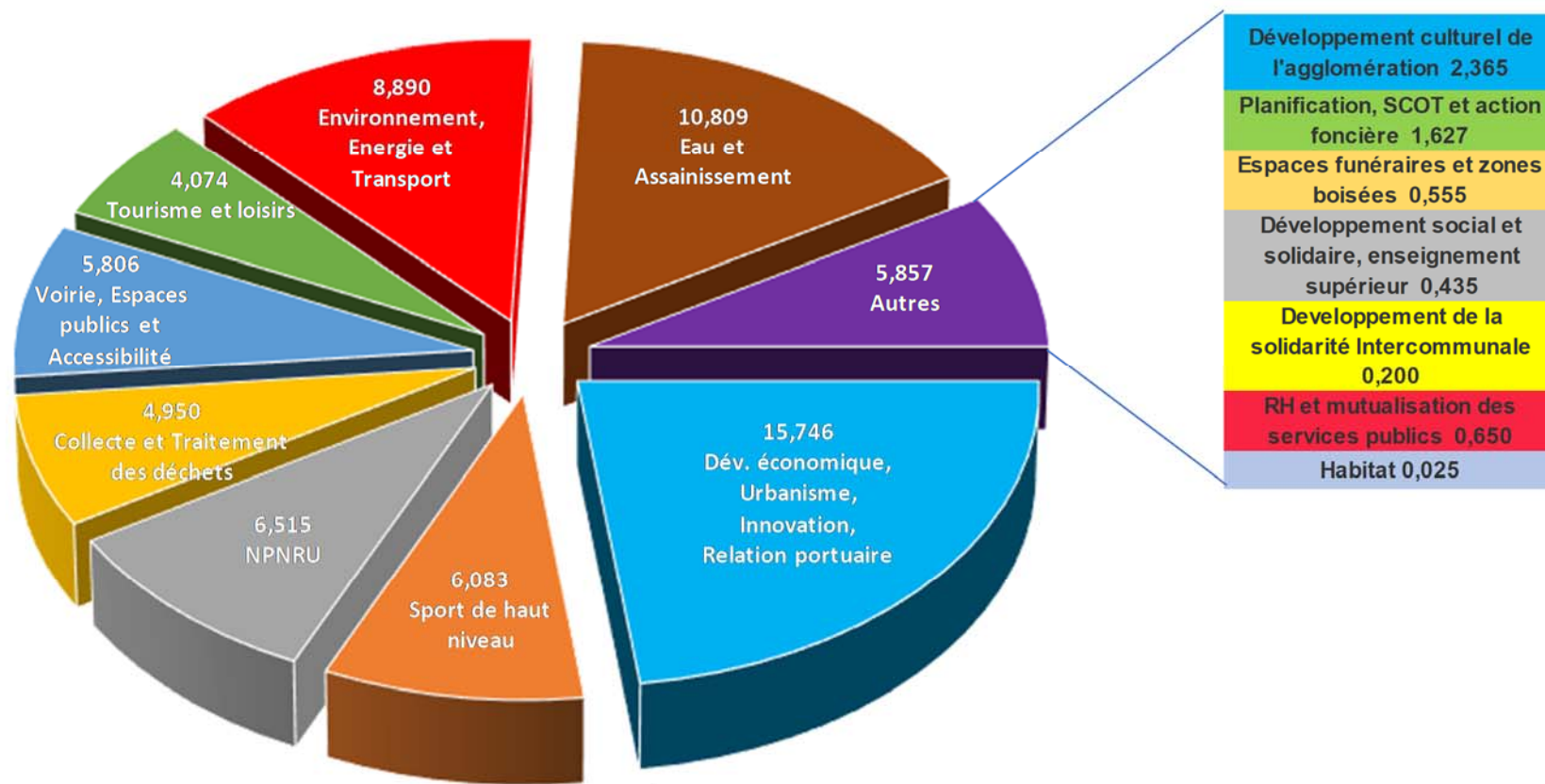
Les investissements de l'enveloppe de **gestion fixe**, qui totalisent **63,8 M€** en prévision pour le budget primitif de 2020, peuvent être répartis selon les thématiques suivantes :



Pour rappel, depuis 2017, la majorité de ces investissements est gérée sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour la période 2017-2020. Ces AP/CP sont validés par une délibération distincte du Conseil Communautaire.

2- L'enveloppe dite « projets » regroupe les investissements non récurrents et permet de financer des projets uniques gérés par politiques en fonction des délégations. Cette enveloppe représente **68.6 M€** soit 52% des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements. Il convient de noter que le THNS n'était pas comptabilisé dans cette enveloppe eu égard à son mode de financement provisionné sur les années antérieures.

Les projets financés sont répartis sur les politiques suivantes pour l'année 2020 :



Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), établie à l'issue d'un dialogue avec les vice-présidents, en charge d'une enveloppe « plafond », à l'échelle du mandat, dans le cadre des délégations dont ils ont la charge.

Ce plan pluriannuel d'investissement aboutit à une enveloppe globale de 504 millions d'euros, répartis annuellement sur la période 2016-2020. Cette enveloppe est supérieure à l'objectif ciblé par la prospective, à savoir 418 M€, et fera l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution des projets dans le temps, et de la capacité effective à leur mise en œuvre.

Il convient de préciser, par ailleurs, qu'une autorisation de programme sera votée parallèlement à ce budget par le biais d'une délibération spécifique.

2) MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

La section d'investissement s'équilibre par le biais de l'épargne brute, de subventions et dotations pour l'essentiel, l'emprunt étant de nouveau utilisé comme variable d'ajustement.

Pour 2020, comme abordé lors de l'examen de la section de fonctionnement, **l'épargne brute** est prévue à hauteur de **34,975 M€**, soit une diminution attendue de 1,016 M€, tous budgets confondus.

Au budget primitif 2020, les **subventions et dotations** sont prévues, à titre prévisionnel à hauteur de **21,096 M€** contre 31,271 M€ au budget 2019. Il convient de rappeler que, comme les autres années, ce chiffre évoluera nécessairement au fil de l'eau, à réception des arrêtés de subventions octroyées par les partenaires financeurs.

Par conséquent, sur la base du volume d'investissement inscrit en dépenses, le besoin d'**emprunts** nouveaux s'établirait à **118,060 M€** sur la base d'un taux de réalisation des investissements à 100%. Il était de 135,327 M€ en 2019. L'emprunt encaissé sera, une fois encore, ajusté en fonction des réalisations de dépenses.

L'analyse de l'endettement fait l'objet d'une analyse spécifique dans le chapitre suivant.

3) LA DETTE ET SA GESTION

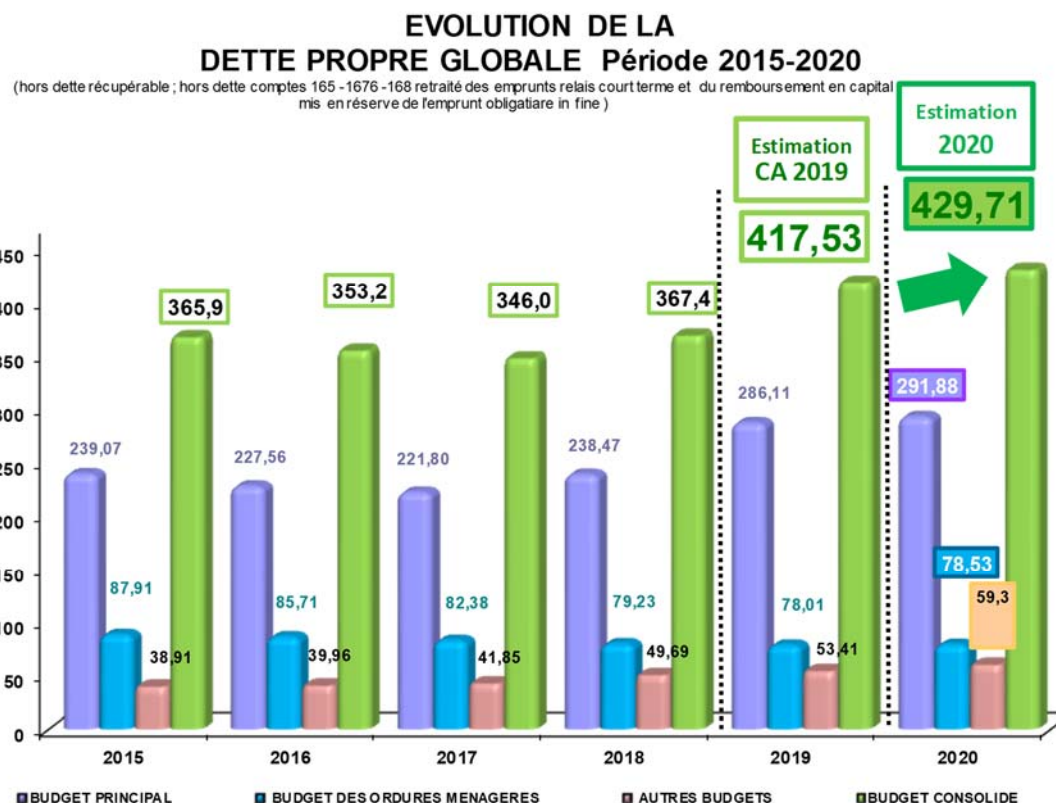
La dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque est estimée de manière consolidée à 455,25 M€ au 31/12/2019 (hors compte 165 -1676-168) sur la base d'un niveau d'investissements anticipé fin 2019 à 122,8 M€ (dont 7 M€ au titre de l'opération DK'Plus de mobilité).

Cette dette serait composée pour partie d'une dette récupérable pour 3,13 M€ souscrite auprès de l'Agence de l'eau pour le financement d'investissements portés par SUEZ (opération en dépense et recette) de sorte que la dette propre réellement imputable à la Communauté Urbaine de Dunkerque s'établirait à 452,12 M€ (contre 394,2 M€ au 31/12/2018).

Les encours de la dette au 31/12/2018 et 31/12/2019 doivent toutefois être retraités dans la mesure où ceux-ci d'une part, intègrent les emprunts relais de court terme souscrits en 2018 (15 M€) et 2019 (5,8 M€) dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité, et d'autre part ne prennent pas en compte le remboursement en capital mis en réserve annuellement dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (11,82 M€ au 31/12/2018 et 13,79 M€ au 31/12/2019).

Après retraitement, la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'élèverait en définitive à 417,53 M€ (contre 367,38 M€ au 31/12/2018). L'année 2019 devrait donc afficher une variation positive de la dette de 50,15 M€ au regard du niveau élevé de réalisation des dépenses d'investissements, conduisant à une évolution de l'endettement de +13,65%.

Au regard du niveau d'investissement prévu sur l'année 2020, l'endettement devrait de nouveau évoluer à la hausse, de manière plus modérée (+2,92%), et s'afficher à 429,71 M€ au 31/12/2020 selon le scénario détaillé ci-après.



Sur la base des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2020 intégrant notamment un volume d'investissements de 132,4 M€ (hors THNS), le besoin d'emprunts nouveaux s'établit à 118,06 M€.

Toutefois, l'évolution de l'endettement est directement corrélée au volume des investissements et des ressources propres (en fonctionnement et investissement) qui seront réalisés. Le recours à l'emprunt constitue en effet la variable d'ajustement du financement des investissements.

Dès lors, sur la base d'un montant annuel moyen d'investissement attendu autour de 70 M€ sur l'exercice 2020, permettant de préserver une situation financière compatible avec la poursuite des politiques nécessaires au développement du territoire, le besoin de financement par emprunt devrait être de l'ordre de 34,4 M€, conduisant à une variation positive de la dette de +12,18 M€, déduction faite du remboursement de la dette.

L'endettement consolidé retraité pourrait donc atteindre 429,71 M€ au 31/12/2020 (contre 417,53M€ au 31/12/2019).

EVOLUTION DE LA DETTE CONSOLIDEE (TOUT BUDGETS CONFONDUS)

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors dette récupérable agence de l'eau et autres dettes comptes 165 - 168)						
DETTE BANCAIRE	446 823 127	98,83%	440 442 442	98,87%	-6 380 685	-1,43%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	5 301 024	1,17%	5 035 545	1,13%	-265 479	-5,01%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES avant retraitement	452 124 151	100,00%	445 477 987	100,00%	-6 646 164	-1,47%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable infinie	13 790 000	3,05%	15 760 000	3,54%	1 970 000	14,29%
Déduction emprunts relais souscrits auprès de l'AFL et le CA CIB (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2021 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	20 800 000	4,60%	-	0,00%	-20 800 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES après retraitement	417 534 151	92,35%	429 717 987	96,46%	12 183 836	2,92%

EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

De manière plus détaillée, le budget principal contribuerait pour moitié à l'évolution à la hausse de la dette globale (+ 5,77 M€). L'endettement retraité devrait s'afficher au terme de l'exercice 2020 à 291,88 M€ (contre 286,11 M€ au 31/12/2019).

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 -168)						
DETTE BANCAIRE*	299 898 209	100,00%	307 642 818	100,00%	7 744 609	2,58%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL avant retraitement	299 898 209	100,00%	307 642 818	100,00%	7 744 609	2,58%
Déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine	13 790 000	4,60%	15 760 000	5,12%	1 970 000	14,29%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL après retraitement	286 108 209	95,40%	291 882 818	94,88%	5 774 609	2,02%

EVOLUTION DE LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

La dette du budget assainissement devrait connaître également une évolution notable +5,82 M€ au terme de l'année 2020. Cette situation s'explique essentiellement par la mise en place, en début d'année 2020, d'une opération de refinancement de la dette SUEZ (6,984 M€) dans le cadre d'une opération d'optimisation de la délégation de Service Public Assainissement.

L'endettement du Budget Assainissement devrait s'afficher au terme de l'exercice 2020 à 32,33 M€ (contre 26,51 M€ au 31/12/2019).

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	21 206 665	80,00%	27 292 225	84,42%	6 085 560	28,70%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	5 301 024	20,00%	5 035 545	15,58%	-265 479	-5,01%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT	26 507 689	100,00%	32 327 770	100,00%	5 820 081	21,96%
<i>Pour information : Dette récupérable Agence de l'eau</i>	3 128 400		2 780 800		-347 600	-11,11%

De manière globale, l'endettement des autres budgets annexes seraient relativement stable.

En effet, l'endettement du budget des ordures ménagères et du budget Transport (retraité) devraient progresser de manière peu significative, respectivement +0,52 M€ (+0,66%) et +0,127 M€ (+0,54%)

Leur dette s'afficherait au terme de l'année 2020 respectivement à 78,53 M€ et 23,62 M€ (contre 78,01 M€ et 23,49 M€ au 31/12/2019).

L'endettement du budget GEMAPI serait également stable avec toutefois une légère baisse de 0,05M€ (-1,63%) pour s'afficher au terme de l'année 2020 à 3,36 M€ (contre 3,41 M€ au 31/12/2019).

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	78 014 502	100,00%	78 531 264	100,00%	516 762	0,66%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	78 014 502	100,00%	78 531 264	100,00%	516 762	0,66%
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE (hors dette court terme emprunts relais ci-dessous)	44 288 596	188,55%	23 616 523	100,00%	-20 672 073	-46,68%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT avant retraitement	44 288 596	188,55%	23 616 523	100,00%	-20 672 073	-46,68%
Déduction emprunts relais souscrits auprès de l'AFL et le CA CIB (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2021 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	20 800 000	46,96%	-	0,00%	-20 800 000	-100,00%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT après retraitement	23 488 596	53,04%	23 616 523	100,00%	127 927	0,54%
BUDGET GEMAPI						
DETTE BANCAIRE	3 415 155	100,00%	3 359 612	100,00%	-55 543	-1,63%
TOTAL DETTE BUDGET GEMAPI	3 415 155	100,00%	3 359 612	100,00%	-55 543	-1,63%

► INFORMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS STRUCTURES

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités, ces dernières se sont engagées (6^{ème} engagement) à développer l'information financière sur les produits structurés.

L'exposition de la dette communautaire aux produits structurés ne représenterait plus que 7,17% de l'encours total au 31/12/2020 (contre 8,77% en 2019)

La dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque apparaît totalement sécurisée dans la mesure où 100% des produits structurés sont positionnés essentiellement sur des montages peu complexes et présentant peu de risque (présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits structurés dans les documents budgétaires et annexes)

En outre, le coût de la dette structurée bénéficiera toujours de bonnes conditions financières avec un taux moyen au terme de l'exercice 2020 anticipé à 2,97% (contre 3,08% au 31/12/2019).

INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE ^{(1) (2)}				
ENCOURS AU 31/12/2020	440 442 441 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %
dont	Encours	%	nombre de contrats	
FINANCEMENTS CLASSIQUES	408 854 424 €	92,83%	70	TAUX FIXE 60,57%
dont encours à taux fixe classique	244 574 253 €	55,53%	44	dont taux fixe classique 55,53%
dont encours à taux variable classique	107 037 091 €	24,30%	20	dont taux fixe structuré 5,04%
dont encours à taux variable classique couvert	57 243 080 €	13,00%	6	
FINANCEMENTS STRUCTURES	31 588 017 €	7,17%	10	TAUX VARIABLE 39,43%
dont encours structurés à risque faible	31 588 017 €	7,17%	10	dont taux variable classique 24,30%
dont encours structurés à risque élevé	0 €	0,00%	0	dont taux variable couvert 13,00%
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0	dont taux variable structuré 2,13%
TOTAL	440 442 441 €	100%		TOTAL 100%

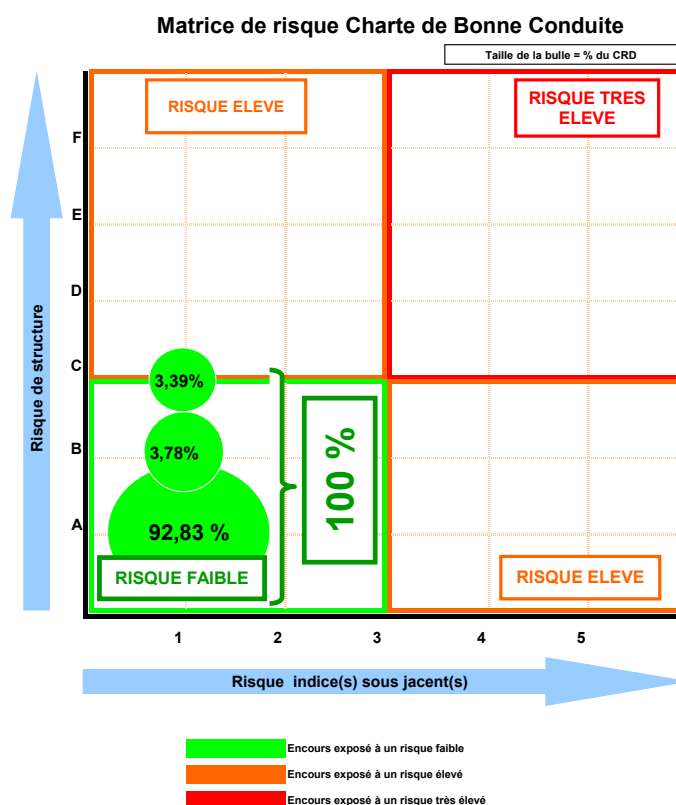
(1) Données prévisionnelles au 31/12 /2020 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau -Autres dettes comptes 165-1676 -168)

(2) Hors déduction des remboursements en capital (constatation par anticipation) mis en place dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 remboursable in fine (15 760 000 € au 31/12/2020)

► INFORMATIONS RELATIVES A LA CLASSIFICATION DU RISQUE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

Cette situation est d'ailleurs confirmée après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* « Gissler », puisque la dette sera positionnée exclusivement (100%) sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au terme de l'année 2019.

Le niveau de risque de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque restera inchangé au terme de l'année 2020, au regard de l'interdiction désormais de recourir à des emprunts à risque potentiellement élevé.



*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

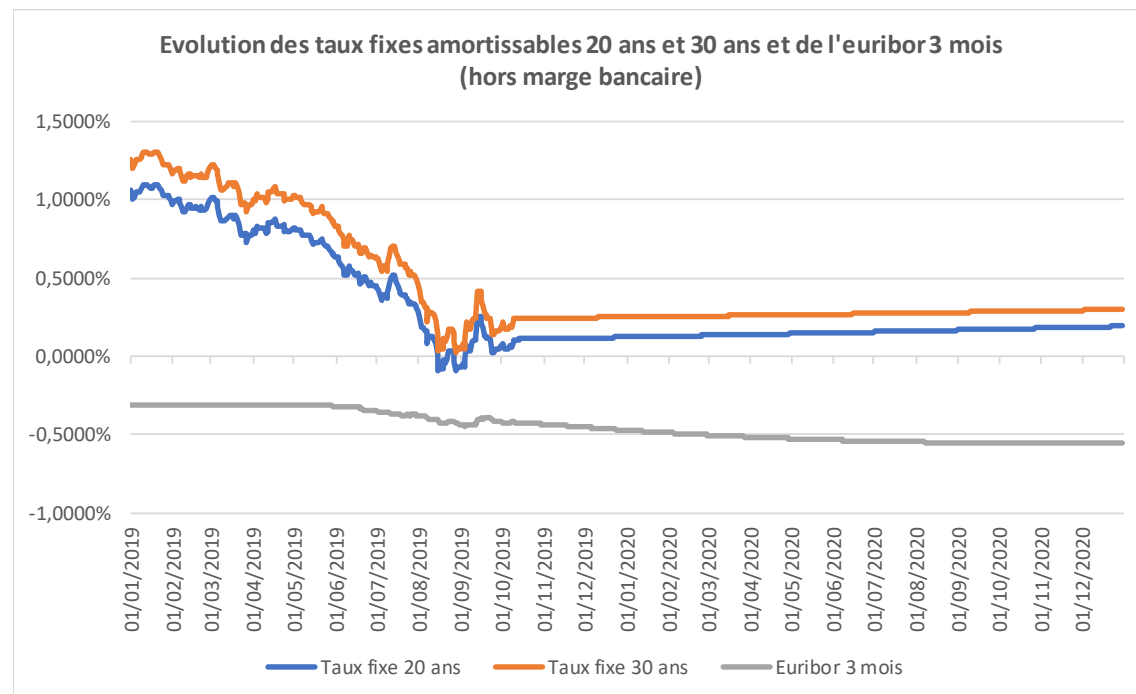
- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

► EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE

Dans un contexte de taux monétaires historiquement bas depuis la crise financière (même négatifs depuis 2015), **la Communauté Urbaine de Dunkerque a fait le choix de mettre en place une stratégie de « variabilisation de la dette »** conduisant à souscrire, ces dernières années, les nouveaux financements exclusivement à taux variable. Celle-ci a permis de bénéficier pleinement de la performance des taux monétaires, et d'afficher un taux moyen en constante diminution depuis 2012.



Malgré la souscription massive des nouveaux financements essentiellement à taux fixe afin de rééquilibrer le risque de taux, le taux moyen de la dette bancaire sera toujours orienté à la baisse, au terme de l'année 2019, estimé à 2,07% (contre 2,33% au 31/12/2018), pour une durée de vie résiduelle¹ de 15 ans et durée de vie moyenne² de 8 ans et 9 mois qui traduisent une durée adaptée et un lissage satisfaisant des remboursements.

En effet, dans un contexte de ralentissement des économies (faible croissance, faible inflation), des incertitudes autour du Brexit, de la guerre commerciale, des risques internationaux (Iran-USA-Corée, Hong-Kong) et des risques industriels liés à l'orientation des politiques climat non encore définie, les taux longs ont également fortement baissés en 2019.

Les financements nouveaux au titre de l'année 2019 ont donc été souscrits à des conditions taux fixe exceptionnellement bas (en moyenne inférieures à 1% sur une durée de 30 ans avec un plus bas à 0,58%), et permettront de bonifier le taux moyen de la dette sur les prochaines années.

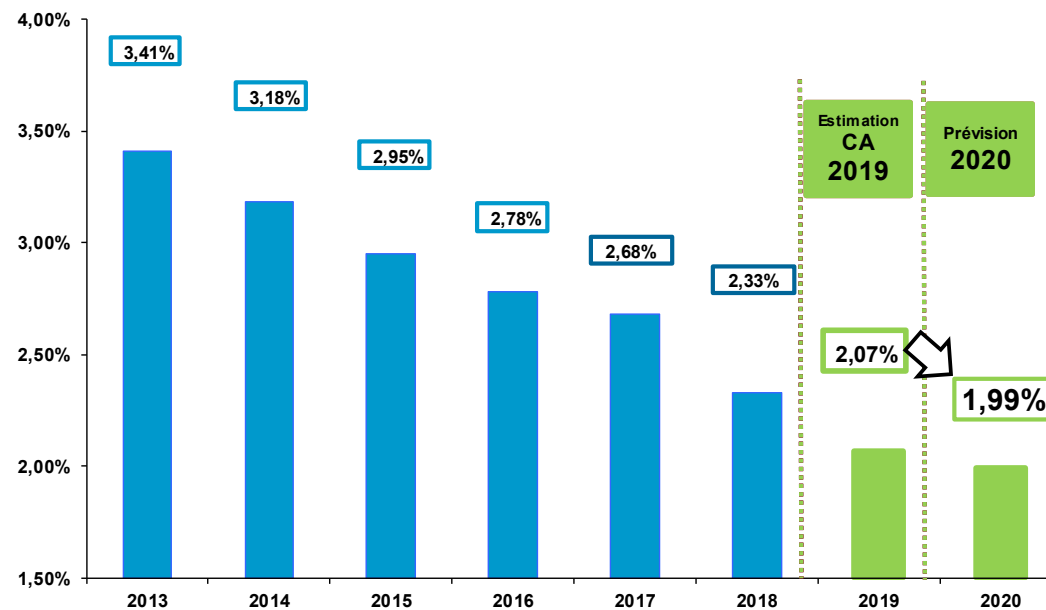
¹ La Durée de Vie Résiduelle : est la durée restant avant l'extinction d'un emprunt ; la durée de vie résiduelle moyenne est calculée à partir de la durée de vie résiduelle de chaque emprunt pondéré par les volumes.

² La Durée de Vie Moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

En effet, celui-ci est d'ailleurs encore anticipé à la baisse à la fin de l'année prochaine, dans un contexte où les collectivités territoriales bénéficieront encore de conditions financières exceptionnelles en 2020 au regard de la persistance des taux courts et longs qui resteront très extrêmement bas

Le taux moyen devrait donc diminuer, anticipé à 1,99% au terme de l'année 2020 avec une durée de vie résiduelle¹ et une durée vie moyenne résiduelle² qui s'allongeraient respectivement à 17 ans et 10ans.

EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE période 2013- 2020



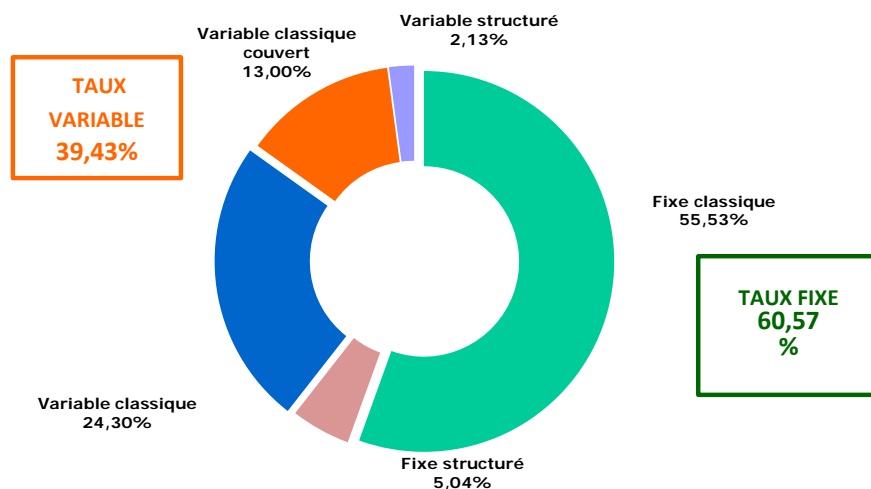
► EVOLUTION DU RISQUE DE TAUX

La stratégie de « variabilisation » de la dette évoquée ci-avant, a permis de rééquilibrer la structure de la dette avec un positionnement à Taux Fixe à 54,16% et à Taux Variable à 45,84% au 31/12/2018, presque en adéquation avec les recommandations de notre conseil en gestion de la dette (objectif TF 50%- TV 50% dans un contexte de taux courts monétaires bas).

Pour autant, l'analyse de l'évolution du risque de taux réalisée sur la période 2019 à 2027, a laissé apparaître une structure de la dette dont la part variable pourrait progresser fortement, anticipée à 62,56% au 01/01/2024. Cette situation a conduit à revoir notre stratégie d'endettement au cours de l'année 2019 en orientant notamment, les nouveaux financements essentiellement à taux fixe, dans un environnement particulièrement propice, au regard de l'écroulement des taux longs observés sur cette période.

La structure de la dette anticipée fin 2019, et projetée fin 2020 répondrait en définitive parfaitement aux nouvelles recommandations de notre conseil (objectif TF 60%- TV 40% dans un contexte de taux longs bas). En effet, la dette à Taux Fixe serait majoritaire à 60,11% fin 2019 puis 60,57% fin 2020. La dette à Taux Variable s'afficherait respectivement à 38,89% puis 39,43%.

RISQUE DE TAUX après opération de couverture au 31/12/2020 (%encours)



un emprunt est classé dans la catégorie :

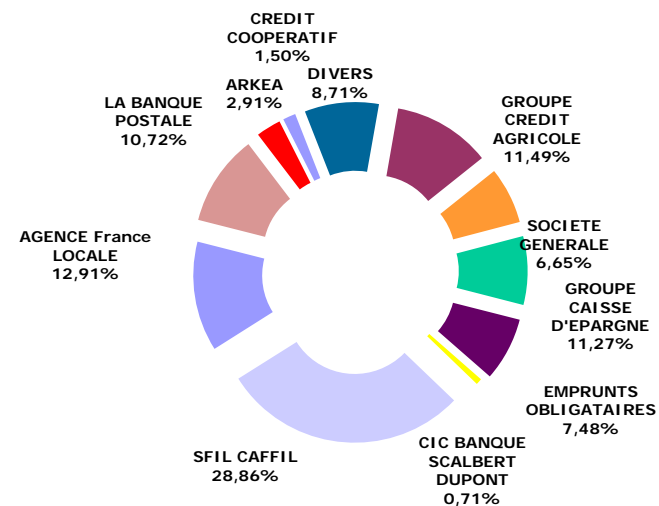
Taux fixe classique	lorsqu'il est à taux fixe ferme (définitif) sur toute la durée, et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
Taux fixe structuré	lorsque le taux n'est pas un taux fixe ferme et qu'il pourra basculer par exemple sur un taux variable en vertu de clauses de désactivation (type de produit : taux fixe annuable, taux fixe à barrière sur euribor...). Ce taux fixe est potentiellement exposé aux variations des marchés financiers.
Taux variable classique (ou couvert)	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique de type Euribor, Eonia et ses dérivés, Livret A... Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers. L'emprunt qui bénéficie d'un taux maximum garanti (cap ou tunnel) est repris dans la catégorie "Variable classique couvert"
Taux variable structuré	lorsqu'il est indexé sur un indice révisable ou variable classique sous condition de type Euribor 12 mois - 0.20% si Libor USD 12mois < à 7% sinon... ou lorsque le taux est déterminé à partir d'une formule de calcul de type $4.49\% - 2 \cdot (\text{CMS EUR 10ans} - \text{CMS EUR 1an})$. Il est directement exposé aux variations des marchés financiers.

► INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTENAIRES BANCAIRES

La dette bancaire de la communauté urbaine de Dunkerque serait composée de 80 contrats d'emprunt (dont 5 emprunts revolving), ainsi que de 21 instruments financiers (swaps³ et options). Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur correctement diversifiée à la date du 31/12/2020.

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR

BANQUES	CRD AU 31/12/2020	%
SFIL CAFFIL	127 097 608 €	28,86%
AGENCE France LOCALE	56 849 685 €	12,91%
GRUPE CREDIT AGRICOLE	50 621 363 €	11,49%
LA BANQUE POSTALE	47 229 482 €	10,72%
GRUPE CAISSE D'EPARGNE	35 497 810 €	8,06%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	32 950 000 €	7,48%
SOCIETE GENERALE	29 296 417 €	6,65%
ARKEA	12 835 873 €	2,91%
CREDIT COOPERATIF	6 586 419 €	1,50%
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	3 124 788 €	0,71%
DIVERS	38 352 995 €	8,71%



³ Le mot swap désigne dans le langage courant un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités (dans le cas présent la banque et la collectivité) pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt.

Le principe d'un swap de taux d'intérêt est de comparer un taux variable et un taux garanti et de se verser mutuellement les différentiels de taux d'intérêt sans échange en capital. Le swap de taux est particulièrement adapté à la gestion du risque de taux.